



## TABLE DES MATIERES

---

**Chapitre I** - Introduction

**Chapitre II** - Informations générales pertinentes

**Chapitre III** - Priorités, politiques et cadre juridique existant

**Sous-Chapitre III.1** - Priorités et politiques au niveau national et européen

**Sous-Chapitre III.2** - Cadre juridique existant

**Chapitre IV** - Définir le problème

**Chapitre V** - Principes généraux

**Chapitre VI** - Objectifs et directions d'action

**A. Objectif général** - Gestion efficace du phénomène migratoire

**B. Objectif général** - Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales

**C. Objectif général** - Renforcer la capacité de réponse de l'État roumain face à un afflux d'immigrants à la frontière du territoire national

**D. Objectif général** - Capacités durables nécessaires à la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers

**Chapitre VII** - Mécanismes de la Stratégie



## CHAPITRE I. INTRODUCTION

La migration des personnes est un phénomène permanent, complexe, présent dans tout le spectre historique du développement de la société humaine. La multitude de facteurs qui influencent et alimentent cette situation sont de nature différente, et les effets produits se retrouvent dans toute la société.

Compte tenu de la complexité du phénomène migratoire, une approche intégrée et la participation de tous les acteurs concernés au niveau national sont nécessaires à sa bonne gestion. À cet égard, le Conseil interministériel des affaires intérieures et de la Justice (*sur la base de l'art. 1 let. a) de la Décision du gouvernement no. 750/2005 relative à la création de conseils interministériels permanents*), sous la coordination de laquelle il y a la Commission pour la gestion de l'immigration, ci-après dénommée la Commission, qui fonctionne basé sur la *Décision du gouvernement no. 572/2008 concernant la création de la Commission pour la gestion de l'immigration*.

Les principales tâches de la Commission et, implicitement, du TS sont d'élaborer le projet de Stratégie nationale sur l'immigration (SNI) et les plans d'action connexes, ainsi que de promouvoir leur adoption et de suivre leur mise en œuvre.

La période de mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'immigration 2015-2018 étant terminée et dans la période 2019-2020 le projet de document stratégique n'ayant pas été adopté, il est nécessaire d'élaborer un nouveau document stratégique à la fois en raison de l'évolution du phénomène de l'immigration et de la mise en œuvre obligatoire des politiques de ce domaine, établies au niveau européen.

La Nouvelle Stratégie nationale sur l'immigration cible la période 2021-2024 et établit les principes et les lignes directrices pour réglementer les politiques nationales concernant l'admission, le séjour, l'immigration de travail, la lutte contre l'immigration illégale, la sortie du territoire par des étrangers, l'octroi de certaines formes de protection aux personnes dans le besoin et, par la suite, leur intégration dans la société roumaine. Les activités par lesquelles les directions d'action établies par la Stratégie sont mises en œuvre sont prévues dans le Plan d'action pour la période 2021-2022 pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'immigration pour la période 2021-2024.

---

## CHAPITRE II. INFORMATIONS GÉNÉRALES PERTINENTES

Le flux migratoire s'est intensifié ces dernières années, à la fois du point de vue de l'avancée économique enregistrée dans l'économie roumaine, et en raison de la volatilité géopolitique dans le bassin de la mer Méditerranée et au-delà, qui génère également des implications sécuritaires.

Dans le même temps, l'État roumain fait face à une crise du travail, enregistrant, d'année en année, un déficit accru de travailleurs. Ainsi, l'emploi de ressortissants étrangers est donc une tentative de combler une partie de ce déficit. Chaque année, un nombre contigu de travailleurs étrangers nouvellement admis est établi sur le marché du travail qui, dans certains cas, à la suite des signaux et des informations des employeurs, est complété. Grâce aux très bons chiffres macroéconomiques, ainsi qu'au régime juridique permissif et axé sur la couverture du déficit, le nombre de travailleurs étrangers nouvellement admis sur le marché du travail roumain était 545,50% plus élevé en 2020 qu'en 2016.

Cette tendance a eu de nombreux avantages économiques, mais a également augmenté la pression sur les institutions qui gèrent directement le régime juridique des étrangers en Roumanie. Ainsi, bien que l'Inspection générale de l'immigration, du ministère de l'Intérieur, en tant qu'autorité ayant des fonctions directes dans ce domaine, est restée au même niveau qu'en 2016, le phénomène de l'immigration a pris de plus grandes proportions depuis lors.

Cependant, il convient de noter que 2020 a été, en raison de la pandémie du SARS-COV-2, notamment en raison des restrictions de circulation imposées, une année spéciale pour la migration et l'asile aux niveaux mondial, régional et national.

Ainsi, la pandémie a affecté directement et indirectement la situation en termes de migration à des fins d'emploi. Dans ce contexte, en 2020, année caractérisée par des contractions économiques qui ont influencé le marché du travail au niveau national, IGI a reçu un nombre de 28.742 demandes de délivrance d'un avis d'emploi, soit une valeur inférieure de 4.889 par rapport à celle enregistrée en 2019. Sur le nombre total de demandes, 27.453 ont été approuvées et les avis d'emploi demandés ont été émis, soit 3.185 de moins que l'année précédente. Parmi les avis émis en 2020, 22.307 faisaient partie du quota de travailleurs nouvellement admis établi pour cette année, soit un pourcentage de réalisation de 74,4%. A titre de comparaison, on peut mentionner qu'en 2019, sur les 30.638 avis émis, 29.327 faisaient partie du quota, soit un taux de réalisation de 97,8%.

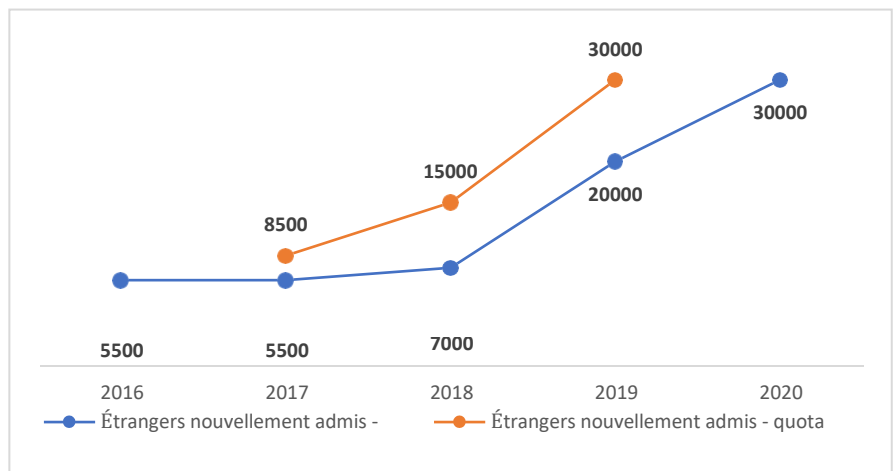


Figure 1: Evolution du quota de travailleurs nouvellement admis sur le marché du travail roumain

L'un des effets de la pandémie du SARS-COV-2 dans le domaine de l'admission à des fins d'emploi, qui s'est manifesté dans le contexte de l'imposition mondiale de restrictions de circulation, a été l'augmentation des avis d'emploi émis pour les étrangers déjà sur le territoire national. Ainsi, en 2020, sur un total de 27.453 avis émis, 5.146 avaient comme bénéficiaires étrangers de cette catégorie, valeur représentant 18,7%. En comparaison, en 2019, sur un total de 30.638, seuls 1.311 avaient déjà des bénéficiaires étrangers dans le pays (4,3 %).

Les restrictions de circulation imposées par les autorités nationales à travers le monde ont également eu l'effet aussi les pays d'origine des bénéficiaires des avis d'emploi émis. Ainsi, si en 2019, la plupart des avis d'emploi émis avaient comme bénéficiaires des citoyens du Vietnam, du Népal et de l'Inde, en 2020, la plupart d'entre eux étaient originaires de Turquie, du Népal et du Sri Lanka.

Le plus grand nombre d'avis d'emploi émis en 2020 concernait la catégorie des travailleurs permanents – 26.267 (95,7% du total).

En tant qu'année de référence, les données de 2020 indiquent que le phénomène migratoire en Roumanie présente une grande complexité et, en même temps, une diversité. On peut voir la *tendance* de l'augmentation du nombre de citoyens<sup>1</sup> pour lesquels l'Inspection générale de l'immigration assure la gestion de leur séjour légal sur le territoire du pays. Ainsi, le 31.12.2020, dans les registres de l'institution, il y avait 136.407 personnes :

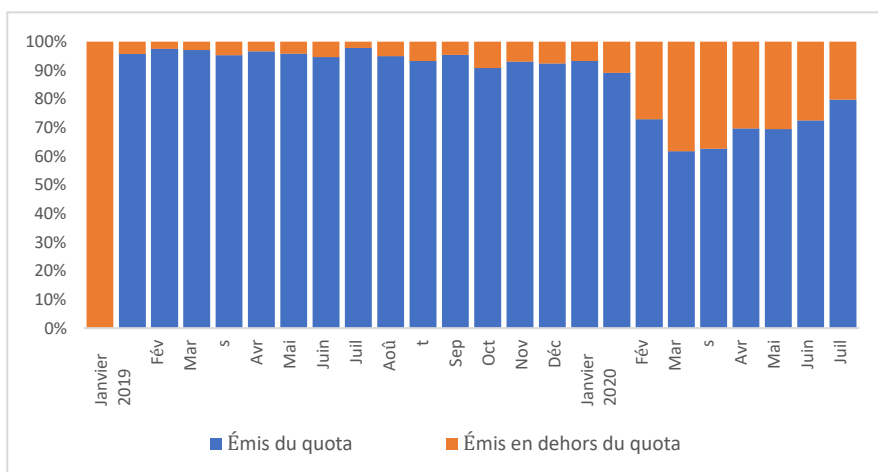


Figure 3 : Evolution de la part des avis d'emploi émis du quota/hors quota

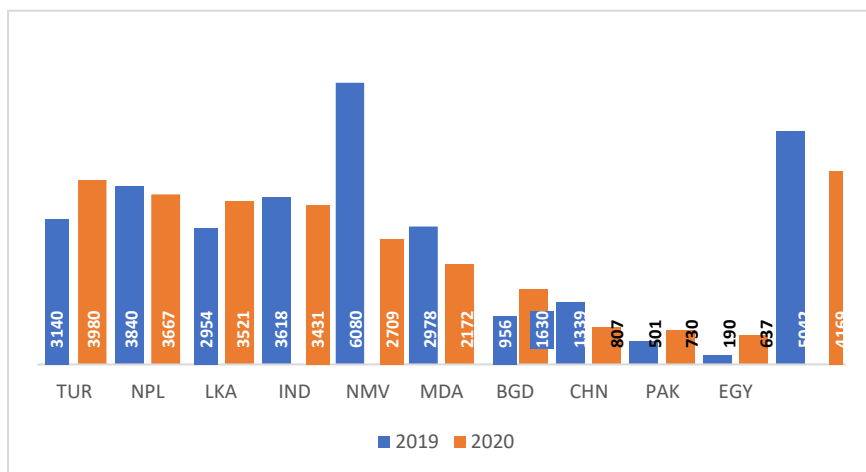


Figure 2 : Évolution du nombre d'avis d'emploi émis en fonction de la nationalité du bénéficiaire (top-10 2020)

<sup>1</sup> Citoyens d'États tiers et d'États membres.

leur nombre étant de 19.575 de plus qu'à la fin de 2017. Sur un total de 136.407 personnes, 61,8 % (84.331 en valeur absolue) étaient des ressortissants de pays tiers et 38,2 % (52.076 en valeur absolue) étaient des États membres<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'évolution enregistrée au cours des quatre dernières années, dans les conditions où 2020 a été marquée par de sévères restrictions de circulation dans le contexte de la pandémie du SARS-COV-2 et dans les conditions d'une reprise économique attendue, on estime qu'au cours de la prochaine période, le nombre d'étrangers qui établiront une résidence temporaire ou permanente sur le territoire de la Roumanie augmentera.

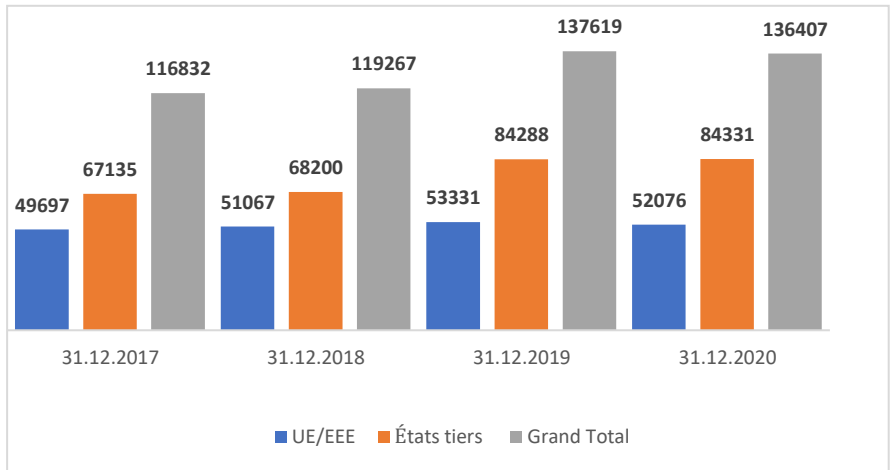


Figure 4 : Évolution du nombre d'étrangers titulaires d'une pièce d'identité délivrée par IGI valide à la fin de la période de référence

D'un point de vue sécuritaire, la migration peut devenir l'une des principales menaces pour la Roumanie, lorsqu'elle est effectuée illégalement, et dans le flux migratoire des agents, d'anciens membres ou partisans d'organisations terroristes sont déguisés. De plus, chaque année, des dizaines d'étrangers ont été identifiés aux frontières ou après avoir accédé à la Roumanie, ayant des liens avec des groupes terroristes et/ou menant des activités en leur faveur.

La situation des pays d'origine des citoyens est très diverse, avec un nombre important de citoyens venant de Moldavie, de Turquie, de Chine, de Syrie mais aussi d'Italie, d'Allemagne ou de France.

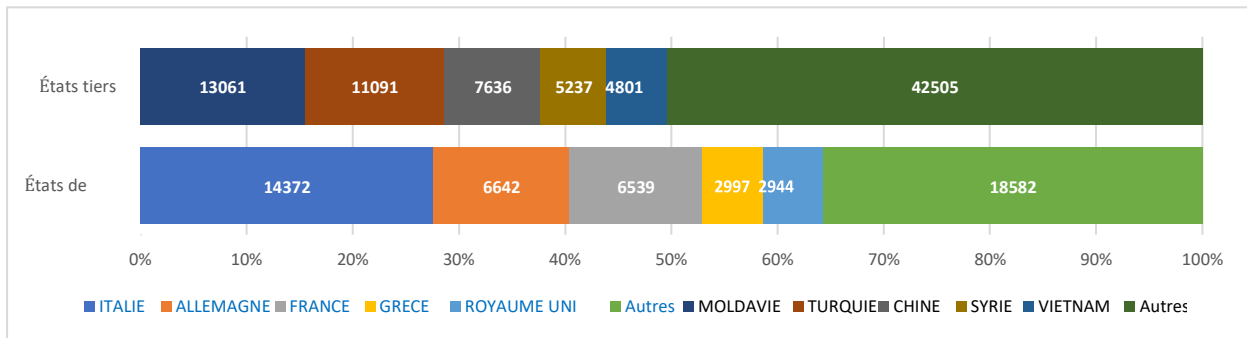


Figure 5: Part des étrangers titulaires d'un document d'identité délivré par IGI valide au 31.12.2020

<sup>2</sup> La valeur inclut également le Royaume-Uni qui, au 31.12.2020, était un État membre de l'Union européenne

Automatiquement, le flux accru sur la ligne de migration a également généré une amplification des cas d'étrangers en situation illégale. Ainsi, en 2020, il y a eu 3519 détections d'étrangers en situation illégale sur le territoire de la Roumanie, enregistrant une augmentation de 11,6% par rapport à 2019, l'évolution pluriannuelle au cours des six dernières années étant à la hausse.

L'évolution des indicateurs a été influencée, d'une part, par la situation opérative enregistrée sur la zone ouest du pays, à la frontière commune avec la Serbie, par l'intensification des activités de contrôle de la légalité du séjour sur le territoire de la Roumanie, dans le contexte de l'augmentation du nombre d'étrangers venant dans notre pays à des fins d'emploi. Un autre facteur qui a influencé l'évolution à la hausse du nombre de dépistages enregistrés en 2020 a été la pandémie de SARS-COV-2. Ainsi, comme le montre le graphique ci-joint, le nombre de dépistages n'a cessé d'augmenter avec la suppression des restrictions imposées par les pays sur la route des Balkans occidentaux.

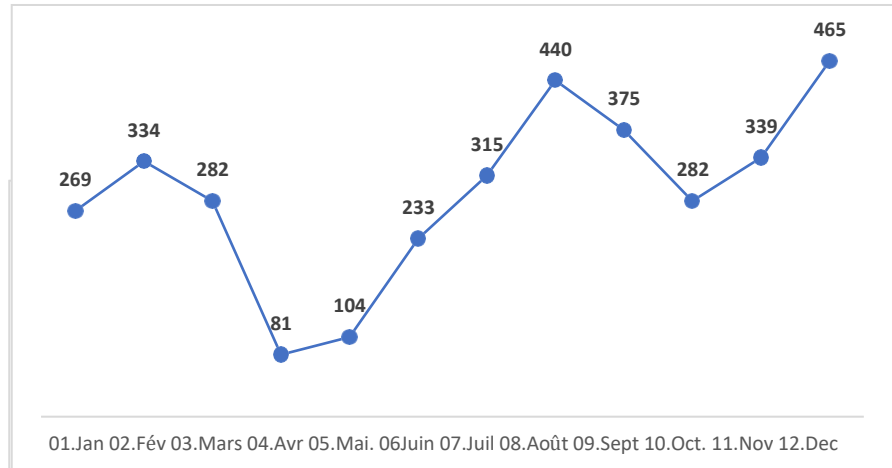


Figure 7 : Evolution du nombre de dépistages



Figure 6 : Évolution pluriannuelle du nombre de détections d'étrangers en situation illégales sur le territoire de la Roumanie

Dans ce cadre, en 2020, on a également enregistré une augmentation des indicateurs après la détection. Ainsi, 1 241 étrangers ont été placés en garde à vue pour le retour sous escorte, soit 864 de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 229,2% en pourcentage. Quant au nombre de retours sous escorte, leur nombre - 1149, a augmenté de 21,8% par rapport à 2019, lorsque 943 étrangers ont été renvoyés.

Sur la ligne de protection internationale, en 2020, le maximum historique a été atteint, avec 6158 demandes enregistrées, contre 2593 soumises en 2019 (soit une augmentation de 137,5%). Ensuite, la part a été détenue par des citoyens d'espaces confrontés à des conflits armés internes ou à des problèmes sociaux et politiques : Afghanistan - 2.384, Syrie - 1.459 ou Irak - 415.

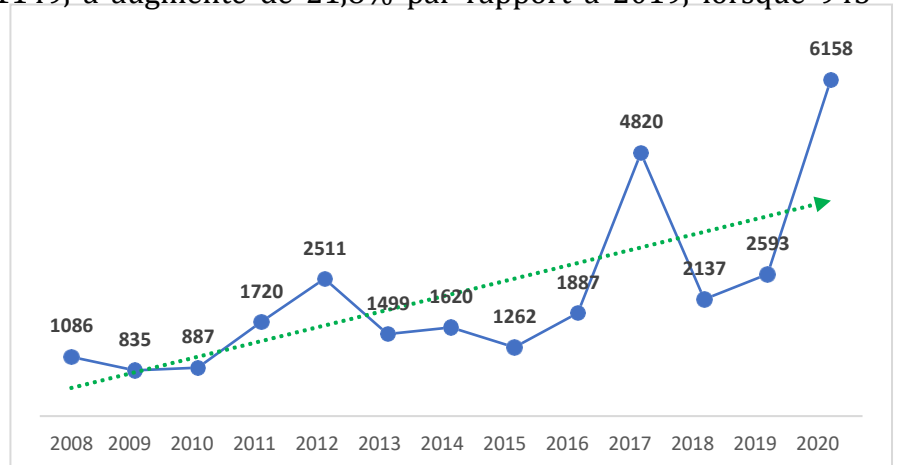


Figure 8 : Évolution pluriannuelle du nombre de demandes d'asile enregistrées

En ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement Dublin III, afin d'assurer une image la plus éloquente des activités menées dans le cadre de la procédure de détermination de l'État membre



responsable en 2020, nous notons qu'au cours de l'année précédente, le nombre de demandes reçues par les autorités roumaines en provenance des autres États membres a doublé par rapport à 2019 (2.071 demandes en 2019 et 4.442 demandes reçues en 2020), ce qui représente en fait une tendance apparue en 2017 et maintenue sur la période analysée.

La Roumanie reste dans l'attention des étrangers des États ayant des problèmes terroristes actifs, en tant que lieu de transit ou de refuge, étant placée sur plusieurs routes de transit sur la relation Moyen-Orient & Afrique du Nord/Afghanistan & Pakistan - MENA/Af-Pak) - Europe. Dans le contexte des conflits armés dans les régions respectives, des situations ont été identifiées dans lesquelles des individus originaires d'États européens – terroristes itinérants/Combattants terroristes étrangers/Rapatrés – avaient l'intention de transiter sur le territoire national pour participer au combat en tant que membres de diverses organisations terroristes.

Ainsi, le nombre de demandes reçues par les autorités roumaines en 2020 en provenance des autres États membres représente un nombre plus élevé que le nombre de demandes reçues par les autorités roumaines en 2018 (2318 demandes reçues) et 2019 (2071 demandes reçues) réunies. Cela est dû au grand nombre d'étrangers qui quittent le territoire de la Roumanie, après avoir demandé à l'État roumain une protection internationale, ou même lorsqu'ils obtiennent une forme de protection internationale et qu'ils arrivent sur le territoire d'un autre État membre, où ils s'avèrent soit qu'ils séjournent illégalement, soit qu'ils sollicitent la protection d'un autre État membre. En ce qui concerne les demandes envoyées par les autorités roumaines aux autres États membres, conformément aux dispositions du Règlement Dublin III, un nombre de 164 demandes ont été envoyées en 2020, avec un nombre de demandes envoyées par la Roumanie inférieur à celles reçues par les autorités de notre pays. Parmi ceux-ci, plus de 55% ont été acceptés par les autorités des autres États membres, ce qui prouve le bon argument des travailleurs de l'IGI qui ont saisi les cas en question, également dans le contexte que la présence d'étrangers pour les interroger n'a souvent pas servi de base aux demandes formulées, les étrangers disparaissant dans de nombreux cas avant ces entretiens et arrivant sur le territoire d'autres États membres. Dans le même temps, nous soulignons que, tout au long de 2020, au niveau de l'Inspection générale de l'immigration, la suspension temporaire des transferts de la Roumanie vers la Grèce a été approuvée en vertu du Règlement (UE) no. 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale présentée dans un État membre par un ressortissant d'un ressortissant d'un pays tiers ou un apatride - pour les cas d'étrangers qui auraient fait l'objet de cette procédure.

L'intégration sociale est le processus de participation active des étrangers à la vie économique, sociale et culturelle de la société roumaine. La politique d'intégration sociale des étrangers vise à donner la possibilité aux étrangers résidant ou domiciliés en Roumanie d'accumuler un minimum de connaissances et de compétences, principalement à travers des cours de langue roumaine, des programmes d'orientation culturelle et de conseil qui leur permettent d'accéder à d'autres services et droits sociaux dans des conditions similaires aux citoyens roumains.

Les mesures prévues par la loi pour réaliser l'intégration, ainsi que les priorités du Plan d'action pour l'intégration et l'inclusion 2021-2027, concernent la facilitation de l'accès à un certain nombre de droits économiques et sociaux, tels que le droit au travail, à l'éducation, au logement, aux soins de santé, aux soins sociaux et aux programmes d'intégration. Chaque acteur institutionnel de la Commission actuelle pour la gestion de l'immigration a effectué les démarches nécessaires afin de

remplir les tâches établies à cet égard. Ainsi, en 2019, 793 personnes ont participé au programme d'intégration.

Compte tenu des statistiques enregistrées, ainsi que de l'imprévisibilité de l'immigration et de l'asile par rapport aux prévisions nationales et européennes sur le terrain, l'établissement d'une politique et des directions d'action cohérentes est une priorité.

## CHAPITRE III. PRIORITÉS, POLITIQUES ET CADRE JURIDIQUE EXISTANTS

### III.1. Priorités et politiques au niveau national et européen

L'Union européenne et les États membres définissent leurs politiques à court et à moyen terme dans le contexte de changements structurels, tels que l'évolution démographique à long terme, les pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions, la concurrence accrue pour attirer des travailleurs hautement qualifiés ou l'instabilité à proximité immédiate. De plus en plus de citoyens de pays tiers choisissent de venir en Europe pour travailler, étudier, en tant que touristes, en tant que prestataires de services ou à la recherche d'une forme de protection.

Les politiques nationales d'asile doivent être adaptées au RAEC<sup>3</sup> en prenant en compte les modifications proposées dans le cadre de la réforme de 2016 et 2018 - la Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil relative à la mise en place de l'Agence de l'Union Européenne d'Asile et abrogeant le Règlement (UE) no. 439/2010 (Le Règlement EUAA), la Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil établissant des normes pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (réformation) (La Directive Réception), la Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les normes relatives aux conditions à remplir par les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour bénéficier de la protection internationale, le statut uniforme des réfugiés ou des personnes éligibles à la protection subsidiaire et le contenu de protection accordée et modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers qui sont résidents de longue durée (Le Règlement Qualifications) et la Proposition de Règlement établissant un Cadre pour la relocalisation externe au niveau de l'UE et de modification du Règlement no. 516/2014 du Parlement Européen et du Conseil, du Règlement (le Règlement relocalisation), ainsi que les changements apportés par le nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile, - une Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil concernant la création du système "Eurodac" pour la comparaison des données biométriques aux fins de l'application efficace du Règlement (UE) pour le traitement des demandes d'asile et de migrations, et du Règlement relative à la relocalisation, l'identification d'un ressortissant de pays tiers ou d'un apatride en situation illégale et sur les demandes de comparaison avec les données Eurodac soumises par les services appliquant la loi des États membres et par Europol afin de garantir le respect de la loi et de modifier les Règlements (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/818 (Règlement EURODAC) et Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil (modifié) instituant une procédure commune de protection internationale dans l'Union et abrogeant la directive 2013/32/UE (RPA), ainsi qu'une proposition abrogeant le Règlement (UE) no. 604/2013 - la Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la gestion des situations d'asile et de migration et modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil et de la Proposition de règlement (UE) XXX/XXX [Fonds Asile et Migration] (AMMR) et avec une proposition de nouveauté - la Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la lutte contre les crises et les cas de force majeure dans le domaine des migrations et de l'asile (Règlement sur les crises et la force majeure).

---

<sup>3</sup> Le régime d'asile européen commun.

Les progrès réalisés dans le contexte de l'Agende européenne ont été relevés chaque année à travers les rapports d'évaluation des résultats obtenus, ceux-ci étant émergents à la nouvelle Agenda stratégique adopté par le Conseil européen de juin 2019, qui fixe l'orientation et les priorités pour la période 2019-2024, avec des objectifs clairement définis: le contrôle effectif aux frontières extérieures, la lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains, à travers une coopération à long terme avec les pays d'origine et de transit, et la construction d'un consensus sur une politique efficace dans le domaine de l'asile, sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité, compte tenu des personnes qui sont débarquées à la suite des opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que pour assurer le bon fonctionnement de l'espace Schengen.

Dans la continuité des efforts visant à créer une politique inclusive et durable, avec une réponse holistique au long terme et aux défis de la migration illégale, la Commission européenne a lancé en juillet 2020, le nouveau Pacte sur la Migration et l'asile (composé des 9 initiatives législatives et des actes non législatifs) qui suit la création d'une gouvernance plus robuste au niveau de l'Union européenne dans le domaine de la politique d'asile et de migration, prenant en considération les principes de partage de l'équilibre de responsabilité et de solidarité entre les États membres, le développement des voies de migration légale, de nouveaux outils clés pour des procédures d'asile et de migration plus rapides et plus intégrées en ce qui concerne l'asile, ainsi qu'une meilleure gestion de l'espace Schengen et aux frontières, avec flexibilité et résistance aux crises, et de renforcement de la coopération dans le domaine de la migration entre l'Union européenne et les pays tiers clés d'origine et de transit.

En ce qui concerne le financement des actions de gestion du phénomène migratoire au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, la proposition de règlement sur le Fonds pour l'Asile, la Migration et l'intégration (FAI), 2021-2027, et vise à financer les activités de l'Union européenne et de ses États membres, afin d'assurer une gestion efficace des flux migratoires, et dans le respect du site Web pertinent de l'Union européenne et de ses engagements dans le domaine des droits fondamentaux.

Le fonds permettra de continuer à s'acquitter de ses obligations envers les personnes ayant besoin d'une protection internationale, facilitera le retour des personnes non-résidentes et appuiera des solutions pour mettre fin aux flux illégaux et incontrôlés de migrants, en proposant plutôt des itinéraires de migration sûrs et bien gérés. Il assure également la mise en œuvre des objectifs de : 1) renforcer et développer tous les aspects du Régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure, 2) soutenir la migration légale vers les États membres, y compris contribuer à l'intégration des ressortissants de pays tiers et 3) lutter contre la migration illégale et assurer l'efficacité du retour et de la réadmission dans les pays tiers.

En tant que nouveauté, le nouveau cadre financier permettra le financement, par le biais des Fonds Européens de Développement Régional et du FSE+, d'interventions migratoires ayant un impact à long terme, telles que l'intégration sur le marché du travail et le soutien à l'inclusion sociale, ainsi que la réhabilitation et la modernisation des espaces disponibles pour l'hébergement temporaire, sous l'administration du Ministère de l'Intérieur (MAI) ou des structures coordonnées par le MAI, pour les migrants.

Cette stratégie, en tant que document clé dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration, montre le degré de robustesse requis pour générer la prédictibilité pour l'environnement d'affaires, les organisations humanitaires, les partenaires internationaux et d'autres intervenants dans ce domaine, mais qui comporte, en même temps, un certain degré de flexibilité, afin

---

de pouvoir s'adapter à tout changement de la politique de l'Union européenne.

Ainsi, conformément aux engagements pris, mais aussi à la législation et aux politiques nationales, la Roumanie promeut une réponse européenne commune et une approche globale de la gestion du phénomène de l'immigration.

La Roumanie joue un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, montrant qu'elle est en mesure d'apporter le soutien nécessaire pour soutenir les efforts contre ce phénomène, en participant aux missions de l'Agence Européenne aux frontières et de la Garde-Côtes et à travers l'échange d'expertise entre l'État roumain et l'Agence.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile, qui opère dans les zones les plus éprouvées des routes migratoires du bassin méditerranéen, bénéficie d'un soutien important de l'autorité roumaine sur tous les domaines d'activité.

Par l'intermédiaire du Centre de transit d'urgence de Timisoara, l'État roumain fournit un soutien logistique et des ressources humaines aux organisations internationales du UNHCR et de l'OIM, dans le but de contribuer à garantir les droits et libertés fondamentaux des migrants dans le monde. Dans le même temps, la Roumanie fait preuve de solidarité avec les efforts européens pour gérer les migrations en participant au processus de relocalisation des migrants intra et extra-UE.

Au niveau régional, la Roumanie améliorera sa coopération avec les États voisins, notamment grâce à l'utilisation de fonds européens, tant dans la lutte contre le séjour et le travail illégaux que dans la protection internationale.

Au niveau national, les institutions chargées de la migration, de l'asile et de l'intégration mettent tout en œuvre pour créer *un modèle de système d'immigration* pour apporter des avantages culturels, sociaux et économiques à la Roumanie, mais aussi renforcer les mesures de prévention et de lutte contre l'immigration clandestine.

Dans le même temps, ce système assurera l'équilibre entre la garantie des droits et libertés fondamentaux de tout être humain, sans distinction de nationalité, de sexe, de race, d'ethnicité, d'orientation politique ou religieuse, comme le stipulent les traités internationaux auxquels la Roumanie est partie et le droit reconnu de l'État de décider de sa politique intérieure dans le domaine de la législation sur les étrangers et le régime juridique de ceux-ci.

Tout d'abord, le rôle des canaux d'immigration légale doit devenir un élément important pour que des résultats concrets puissent être obtenus en tenant compte des besoins socio-économiques actuels et futurs. L'immigration légale est déjà une composante importante des flux migratoires vers l'Union européenne, et une coopération adaptée et renforcée en matière d'immigration légale avec les pays tiers d'origine et de transit des immigrants peut contribuer à réduire l'immigration illégale en offrant des alternatives sûres et légales aux personnes souhaitant immigrer, ce qui pourrait combler les lacunes dans certains secteurs du marché du travail roumain.

Concernant le domaine du retour, il est nécessaire d'investir dans la capacité de mobiliser tous les acteurs impliqués dans les procédures liées au retour (telles que les autorités chargées de l'application de la loi, du domaine de l'immigration, de la justice, de la protection de l'enfance, de la santé et des services sociaux) et de coordonner leurs actions, conformément à leur rôle et à leur mandat, afin d'assurer des réponses rapides et multidisciplinaires pour gérer des cas de retour individuels.

Ainsi, pour une politique de retour efficace, l'objectif est de prévenir l'expulsion en plaçant en garde à vue les personnes qui ont reçu une décision de retour et qui montrent des signes de non-respect de celle-ci, d'éliminer les inefficacités en raccourcissant les délais de recours, en rendant systématiquement des décisions de retour sans date d'expiration et en combinant les décisions de fin de séjour légal avec la publication d'une décision de retour. Parallèlement, l'accent sera également mis sur la diffusion appropriée d'informations sur les programmes de retour volontaire et de réintégration.

---

L'État roumain est conscient que, pour le bien-être, la prospérité et la cohésion de la société, il est très important que les ressortissants de pays tiers puissent contribuer économiquement et socialement au développement des communautés d'accueil. Leur intégration rapide et réussie apportera des résultats améliorés au marché du travail roumain, les autorités locales et les services décentralisés jouant un rôle très important. Ainsi, l'intégration est un processus dynamique, en deux sens, supposant d'une part la volonté d'intégration de la société d'accueil, et d'autre part la volonté d'intégration de l'immigrant.

On continuera d'encourager les autorités locales et les services déconcentrés, ainsi que les institutions exerçant des responsabilités en matière d'intégration, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales à utiliser pleinement les mécanismes de partenariat existants. Il y aura autant d'opportunités que possible pour les organisations, en particulier celles qui ont des approches innovantes, de participer à la fourniture d'une assistance complémentaire à celle fournie par les programmes gouvernementaux.

Parmi les valeurs promues par la Roumanie figurent aussi la création d'un traitement égal, associé à un niveau de vie adéquat, pour les demandeurs d'asile conformément aux droits fondamentaux de l'homme. Dans le même temps, les institutions de l'État accorderont une attention particulière aux besoins individuels en matière d'accueil et d'assistance des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'accueil.

### III.2. Cadre juridique existant

Dans le domaine migratoire, le cadre juridique national est principalement représenté par l'Ordonnance d'urgence du gouvernement no. 194/2002 sur le régime des étrangers en Roumanie, republiée, avec des modifications et ajouts ultérieurs, l'Ordonnance du gouvernement no. 25/2014 sur l'emploi et le détachement des étrangers sur le territoire de la Roumanie et pour la modification et l'achèvement de certains actes normatifs sur le régime des étrangers en Roumanie, approuvée par la Loi no. 14/2016, avec des modifications et ajouts ultérieurs, ainsi que l'Ordonnance d'urgence du gouvernement no. 102/2005 sur la libre circulation en Roumanie des citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et des citoyens de la Confédération suisse, republiée, tel que modifiée et complétée ultérieurement.

En ce qui concerne le domaine de l'asile et de l'intégration, le cadre juridique national est principalement représenté par la Loi no. 122/2006 sur l'asile en Roumanie, avec les modifications et ajouts ultérieurs, et l'Ordonnance du gouvernement no. 44/2004 sur l'intégration sociale des étrangers ayant obtenu une protection internationale ou un droit de séjour en Roumanie, ainsi que les citoyens des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et des citoyens de la Confédération suisse, approuvée avec modifications par la Loi no. 185/2004, avec modifications et ajouts ultérieurs.

Les principaux instruments juridiques existants au niveau de l'Union européenne sont :

1. **Règlement (UE) 439/2010** du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 relatif à la création d'un Bureau Européen d'Appui en matière d'asile (ci-après dénommé le *Règlement EASO*);

2. **Règlement (UE) 603/2013** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la mise en place du système EURODAC de comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application effective du règlement (UE) no. 106/2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale soumise dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers ou un apatride et concernant les demandes des autorités qui appliquent la loi des États membres et d'Europol pour la comparaison avec les données EURODAC aux fins du respect de la loi et modifiant le Règlement (UE) no. 1077/2011 instituant l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes

d'information à grande échelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ci-après dénommé *Règlement EURODAC*);

3. **Règlement (UE) 604/2013** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale soumise dans un État membre par un ressortissant d'un pays tiers ou un apatride - réformation (ci-après dénommé le Règlement Dublin III);

4. **Règlement (UE) 2017/2226** du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2017 établissant un Système d'entrée/sortie (EES) pour enregistrer les données d'entrée et de sortie et sur le refus d'entrée des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures des États membres, et l'établissement de conditions d'accès à l'EES à des fins d'application de la loi, et modifiant la Convention d'application de l'Accord de Schengen et des Règlements (CE) no. 767/2008 et (UE) no. 1077/2011 ;

5. **Règlement (UE) 2018/1860** du Parlement européen et du Conseil du 28 novembre 2018 sur l'utilisation du Système d'information Schengen pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour illégal

6. **Règlement (UE) 2019/1896** du Parlement Européen et du Conseil du 13 novembre 2019 sur la Police aux frontières et la Garde Côtière au niveau européen et abrogeant le Règlements (UE) no. 1052/2013 et (UE) 2016/1624 ;

7. **Règlement (UE) 2019/1240** du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la création d'un réseau d'agents de liaison en matière d'immigration (réformation) ;

8. **Directive 2001/40/CE** du Conseil du 28 mai 2001 sur la reconnaissance mutuelle des décisions relatives à l'éloignement des ressortissants de pays tiers ;

9. **Directive 2001/51/CE** du Conseil du 28 juin 2001 complétant les dispositions de l'article 26 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 ;

10. **Directive 2001/55/CE** du Conseil du 20 juillet 2001 sur les normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et les mesures visant à promouvoir un équilibre entre les efforts des États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences d'un tel accueil.

11. **Directive 2003/86/CE** du Conseil du 22 septembre 2003 sur le droit au regroupement familial ;

12. **Directive 2003/109/CE** du Conseil du 25 novembre 2003 concernant le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, tel que modifié en dernier lieu par la directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires de la protection internationale ;

13. **Directive 2003/110/CE** du Conseil du 25 novembre 2003 sur l'assistance au transit dans le cadre des mesures d'évacuation aérienne ;

14. **Directive 2008/115/CE** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les normes et procédures communes applicables dans les États membres pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;

15. **Décision 2008/381/CE** du Conseil du 14 mai 2008 établissant un Réseau européen des migrations ;

16. **Directive 2009/50/CE** du Conseil du 25 mai 2009 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants d'États tiers pour l'emploi de personnes hautement qualifiées ;

17. **Directive 2009/52/CE** du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant des normes minimales en matière de sanctions et de mesures concernant les employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;

18. **Directive 2011/95/UE** du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 sur les normes relatives aux conditions à remplir par les ressortissants des pays tiers ou les apatrides afin de

---

bénéficiaire d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes éligibles à la protection subsidiaire et au contenu de la protection accordée (ci-après dénommés *Directive de qualification*);

19. **Directive 2011/98/UE** du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 sur une procédure unique de demande d'un permis unique pour les ressortissants de pays tiers afin de résider et de travailler sur le territoire des États membres, et sur un ensemble commun de droits pour les travailleurs de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un État membre ;

20. **Directive 2013/32/UE** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 sur des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale (ci-après dénommées *Directive sur les procédures communes*) ;

21. **Directive 2013/33/UE** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (ci-après dénommées *Directive d'Accueil*) ;

22. **Directive 2014/36/UE** du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins de l'emploi de travailleurs saisonniers ;

23. **Directive 2014/66/UE** du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert au sein d'une même société ;

24. **Directive (UE) 2016/801** du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers pour la recherche, les études, la formation professionnelle, les services volontaires, les programmes d'échange d'étudiants ou les projets éducatifs et le travail au pair (réformation) ;

25. **Recommandation (UE) 2017/2338** de la Commission du 16 novembre 2017 établissant un manuel commun de retour à utiliser par les autorités compétentes des États membres pour mener des activités liées au retour.

26. **Recommandation (UE) 2020/1364** de la Commission du 23 septembre 2020 sur les voies légales d'accès à la protection dans l'UE : promotion de la relocalisation, de l'admission humanitaire et d'autres voies complémentaires ;

27. **Recommandation (UE) 2020/1365** de la Commission du 23 septembre 2020 relative à la coopération entre les États membres en ce qui concerne les opérations effectuées par des navires appartenant à des entités privées ou exploités par elles aux fins d'activités de recherche et de sauvetage ;

28. **Recommandation (UE) 2020/1366** de la Commission du 23 septembre 2020 sur un mécanisme européen de préparation et de gestion aux crises liées aux migrations (Plan d'action pour la préparation et la gestion des crises migratoires).

#### CHAPITRE IV. DÉFINIR LE PROBLÈME

Le phénomène de la migration est dynamique, influencé par les conflits armés, l'évolution des conditions climatiques et la détérioration du niveau de vie dans les pays tiers, facteurs qui, unilatéralement ou combinés, provoquent le changement/l'adaptation continue des routes migratoires illégales et un déplacement continu de la population.

Ainsi, dans le domaine de la migration et de l'asile, les problèmes suivants ont été identifiés :

### **1. La capacité des structures au sein de la Commission de gestion de l'immigration à gérer efficacement le phénomène de l'immigration**

Au niveau de la Roumanie, il existe toujours une pression migratoire. D'une part, des situations d'entrée illégale ou sur la base de faux documents de voyage sont enregistrées, et d'autre part, les immigrants qui sont entrés légalement sur la base d'un visa de séjour temporaire, n'ont pas quitté le territoire de l'État, après l'expiration de sa période de validité.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une politique nationale claire dans ce domaine, adaptée à celle envisagée au niveau de l'Union européenne, de créer des instruments permettant des actions intégrées et concomitantes à la conduite de campagnes d'information sur les risques auxquels ils sont exposés et les bénéfices de l'immigration légale, et de créer un système efficace pour leur retour.

En l'absence d'action dans ce domaine, des pressions pourraient être exercées sur la capacité des centres de détention. En outre, l'absence d'instruments permettant d'agir de manière intégrée pourrait conduire au développement du phénomène de la traite des personnes et, de manière implicite, des migrants, et à l'impossibilité de détruire certains réseaux impliqués dans ce fléau.

Bien que le quota d'étrangers ayant accès au marché du travail ait doublé ces dernières années, le dimensionnement des structures qui gèrent directement la réglementation du régime juridique des étrangers et combattent leur séjour illégal est resté au même niveau qu'en 2016. Cela implique une forte pression sur la capacité opérationnelle de ces structures pour apporter une réponse efficace contre la migration illégale et crée pratiquement un créneau pour l'émergence de certaines vulnérabilités dans la bonne gestion du phénomène de l'immigration.

Bien que, dans le cas de la Roumanie, un modèle concernant le lien entre les membres d'organisations terroristes et les réseaux de migration illégale n'ait pas été relevé, l'utilisation des flux migratoires par des personnes liées au phénomène terroriste a été mise en évidence, y compris avec des implications pour la pression sur la capacité des centres de détention.

### **2. La capacité d'absorption et attractivité du marché du travail roumain pour les citoyens étrangers**

Malgré les mesures prises au niveau des institutions responsables dans ce domaine, il y a toujours une pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, il est nécessaire d'identifier des solutions d'intégration sur le marché du travail en menant des campagnes d'information, en développant des projets dans ce domaine, assurer des facilités dans le domaine de l'admission et de séjour sur le territoire de la Roumanie des étrangers qualifiés, la reconnaissance des qualifications, etc.

La mise en place de politiques dans ce domaine devrait viser à la fois la catégorie des étrangers qui obtiennent un droit de séjour sur le territoire de la Roumanie et de ceux qui obtiennent une forme de protection. Ainsi, ces catégories pourraient contribuer à l'emploi, de celles qui nécessitent un haut niveau de spécialisation et pour lesquelles il n'y a pas de main-d'œuvre suffisamment qualifiée, à celles qui ne nécessitent pas une certaine qualification.

L'absence d'action dans ce domaine pourrait contribuer à l'absence d'avantages de l'immigration pour stimuler le développement économique et résoudre les problèmes rencontrés par le marché du travail, à savoir les pénuries de compétences et l'évolution démographique.

### **3. Un système national d'asile capable de garantir en permanence les droits et libertés fondamentaux des personnes ayant besoin d'une protection internationale**

L'écart économique et démocratique entre l'espace européen et certaines zones bordant la mer Méditerranée, combiné à la possibilité de certains conflits armés, économiques ou diplomatiques, fait naître la perspective de crises de réfugiés, mettant à l'épreuve les systèmes d'asile européens.

---



Capitalisant sur les enseignements tirés de la crise des années précédentes, la Roumanie est obligée de renforcer son système d'asile actuel, afin de faire face à la multitude de défis qui pourraient survenir au cours des 4 prochaines années et de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### **4. Le degré d'information et de sensibilisation de la société roumaine sur les dimensions du phénomène de l'immigration**

Un autre domaine qui mérite une attention est celui de l'information des citoyens roumains sur tous les aspects de l'immigration. Les derniers incidents dans l'espace public prouvent qu'il existe un écart entre les réalités/l'actualité du phénomène et le degré de sensibilisation et d'information du citoyen à ce sujet.

Un manque d'implication sur cette ligne augmente considérablement le risque de situations de forte tension sociale, qui peuvent être spéculées ou artificiellement accentuées par des acteurs hostiles. En réponse, la transparence et l'information continue et opportune de la part des autorités peuvent contrer tout instrument hybride et conduire à une réponse publique basée sur l'accès aux données, aux statistiques et aux décisions officielles.

#### **5. La nécessité de vérifier le passé de combattant/les liens terroristes possibles de certaines personnes issues des flux migratoires illégaux, parmi lesquels pourraient se trouver des agents envoyés avec des missions en Europe/d'anciens membres de certaines organisations terroristes, infiltrés dans les flux migratoires illégaux**

Très souvent, les migrants ne détiennent pas de documents ou ils utilisent de faux documents, et les possibilités de vérifier leur identité et leur histoire dans les pays d'origine (confrontés à une insécurité chronique, à des guerres civiles, au terrorisme) sont réduites. D'un point de vue sécuritaire, la présence de ces personnes dans les flux migratoires, en transit ou souhaitant s'installer sur le territoire roumain génère des risques directs pour le climat sécuritaire (1) en établissant des points d'appui aux organisations terroristes/djihadistes sur le territoire national; (2) en testant les itinéraires de voyage des agents et recrues de ces organisations dans/ depuis la zone Syrie-Irak; (3) par radicalisation des communautés musulmanes de Roumanie/Europe ; (4) par l'implication directe dans des actes violents ou terroristes en Roumanie/Europe, compte tenu de l'expertise/du passé de combattant.

## CHAPITRE V. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La stratégie nationale repose sur les principes généraux suivants:

a) **le principe de la légalité** - les activités visant à atteindre les objectifs stratégiques sont menées sur la base de la loi et conformément à celle-ci;

b) **le principe de la responsabilité** - la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie nationale incombe à chacune des autorités et institutions ayant des responsabilités dans le domaine de l'immigration, dans les parties qui la concernent;

c) **le principe de la souveraineté** - reflète le droit de l'État roumain d'établir des politiques dans le domaine de l'admission, du séjour et du retour des citoyens d'États tiers afin de promouvoir les intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels et humanitaires et de respecter les obligations assumées par les traités, conventions, accords et arrangements conclus avec d'autres États;

d) **le principe de la coopération et de la cohérence** - implique une coopération active dans le développement et la mise en œuvre d'une politique commune de l'immigration de l'Union

européenne, ainsi qu'un lien entre la Stratégie nationale et les mesures et politiques établies au niveau des autres États membres;

e) **le principe du respect des libertés et droits fondamentaux de l'homme** - toutes les activités menées par les autorités et institutions ayant des responsabilités dans le domaine de l'immigration doivent être menées par la mise en œuvre conformément aux dispositions des conventions et traités internationaux relatifs aux droits et libertés fondamentaux de l'homme auxquels la Roumanie est partie;

f) **le principe de l'action unitaire** - vise une mise en œuvre unitaire de la politique de l'État et des dispositions juridiques dans le domaine de l'immigration, ainsi qu'une mise en œuvre concertée à tous les niveaux;

g) **le principe de la transparence** - implique la mise en œuvre d'une politique d'information active et, le cas échéant, la consultation de la société civile sur les décisions et les procédures appliquées dans le contexte de l'immigration;

h) **le principe du partenariat** - participation active, participation et consultation d'autres acteurs concernés (organisations non gouvernementales, organisations internationales, agences des Nations Unies, universités, secteur privé) à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale;

i) **le principe de l'égalité des chances et du traitement entre les femmes et les hommes** - exprime l'engagement de mettre en œuvre les dispositions juridiques et les lignes directrices contenues dans les stratégies sur le terrain, en tenant compte de l'impact positif que la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie peut avoir sur l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'accessibilité;

j) **le principe du multiculturalisme** - résumer plusieurs caractéristiques, croyances, et habitudes des individus, dans un espace relativement restreint.

## CHAPITRE VI. OBJECTIFS ET DIRECTIONS D'ACTION

### A. Objectif général - Gestion efficace du phénomène migratoire

**Objectif spécifique A. 1** - Promotion des conditions d'entrée, de séjour et de sortie de Roumanie

**Résultat** : Meilleure information sur la migration légale

**Directions d'action** :

- Informer les étrangers, les employeurs, les autorités et d'autres catégories pertinentes de personnes physiques ou morales en Roumanie sur la législation roumaine en matière d'immigration ;
- Informer les citoyens des États d'origine, directement, par l'intermédiaire des officiers de liaison (ILO) ou par l'intermédiaire des missions diplomatiques de la Roumanie et des autorités d'émigration des États respectifs, sur la législation roumaine en matière d'immigration.

**Objectif spécifique A. 2** - Simplifier l'accès des étrangers à la Roumanie à des fins d'emploi/de détachement et développer le système d'accès des investisseurs de pays tiers au marché roumain

**Résultat** : Réduction du déficit du marché du travail et augmentation du nombre d'investisseurs

**Directions d'action** :

- Analyse permanente, par les institutions compétentes, du marché du travail national et établissement de quotas annuels de travailleurs nouvellement admis sur le marché du travail roumain, en fonction des besoins identifiés ;
- Approbation/négociation d'accords bilatéraux avec des pays tiers intéressés par l'admission de leurs citoyens sur le marché du travail roumain ;
- Stimulation des employeurs aux fins de l'emploi de citoyens d'États tiers, qui ont terminé leurs études en Roumanie ;
- Octroi de facilités en exemptant du respect des conditions lors de l'octroi d'un visa de long séjour/ou en étendant le droit de séjour dans le but d'exercer des activités commerciales.

**Objectif spécifique A. 3** - Prévenir et combattre efficacement la migration illégale, la migration illégale liée au terrorisme, le trafic de migrants et l'exploitation par le travail des employés étrangers

**Résultat** : Garantir un espace de liberté plus sûr pour les citoyens.

**Directions d'action:**

- Développement de la collaboration entre les autorités roumaines compétentes pour prévenir et combattre l'immigration clandestine, le trafic d'immigrants et le travail non déclaré des étrangers ;
- Accroître l'opérabilité et la capacité de détection, de transport, d'hébergement et de retour des immigrants illégaux ;
- Prévention de l'exploitation par le travail des employés étrangers ;
- Identification, isolement et séparation des agents/anciens membres d'organisations en cas de présence éventuelle dans les flux migratoires illégaux et l'adoption de mesures préventives spécifiques ;
- Empêcher la matérialisation d'actions qui menacent le climat de sécurité nationale, dans l'hypothèse où elles sont menées par des immigrants dans le cadre d'une implication dans des activités de nature terroriste - (auto) radicalisation, propagande djihadiste, soutien en faveur d'organisations terroristes ou même actions violentes.

## B. Objectif général - Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales

**Objectif spécifique B. 1** - Traiter les demandes d'asile de manière efficace et conformément aux normes juridiques nationales, européennes et internationales applicables

**Résultat** : Système d'asile national efficace conformément aux normes nationales et internationales applicables

**Directions d'action :**

- Fournir des services d'interprétation, des conseils juridiques et une assistance aux demandeurs d'asile ;
- Renforcement du mécanisme de contrôle de la qualité de la procédure d'asile et mise à jour des procédures de travail opérationnelles ;
- Renforcer le dialogue entre les décideurs dans la procédure d'asile, afin d'assurer une interprétation et une application uniformes des principes et concepts spécifiques sur le terrain, et afin d'identifier les bonnes pratiques et de les diffuser ;
- Adapter le cadre juridique national en fonction des changements apportés à l'Acquis européen et développer et renforcer les mécanismes pour garantir le maintien d'une pratique uniforme et efficace dans le traitement des demandes d'asile au niveau national ;
- Limiter les abus dans la procédure d'asile ;
- Adapter les pratiques et procédures nationales pour le bon traitement des demandes d'asile des personnes vulnérables et les orienter vers des services spécialisés ;
- Garantir l'accès aux informations des pays d'origine pour toutes les parties impliquées dans la procédure d'asile.

**Objectif spécifique B. 2** - Rationalisation du processus de détermination de l'État membre responsable de l'analyse de la demande de protection internationale

**Résultat** : Respect des obligations assumées par la Roumanie dans le cadre du mécanisme de Dublin, conformément à l'acquis européen

**Directions d'action:**

- Participation à la mise en œuvre du mécanisme de Dublin et à la mise en œuvre des procédures prévues par le Règlement, en liaison avec le développement institutionnel dans ce sens ;
  - Poursuite du développement et du renforcement du mécanisme de lutte contre les abus en matière d'asile au niveau national ;
  - Améliorer les procédures d'identification des demandeurs d'asile sans papiers d'identité/de voyage, des membres de leur famille et des étrangers en séjour illégal, ainsi que les procédures spécifiques aux personnes vulnérables et les clauses discrétionnaires dans le cadre de l'application du Règlement Dublin III ;
  - Développement du système de données EURODAC en vue d'optimiser l'identification des cas couverts par la procédure de Dublin ;
  - Renforcement de la coopération bilatérale avec les États membres participant au mécanisme de Dublin.
- 

**Objectif spécifique B. 3** - Assurer les conditions d'accueil et d'assistance des demandeurs d'asile

**Résultat** : Niveau de vie européen adéquat pour les demandeurs d'asile

**Directions d'action:**

- Développement et mise en œuvre de mécanismes d'évaluation et de garantie des normes de qualité des conditions d'accueil;
  - Assurer les conditions d'accueil grâce aux ressources budgétaires nécessaires et en attirant des ressources complémentaires et en concluant des partenariats dans ce domaine, avec des représentants (ONG) de la société civile et des organisations internationales ;
  - Améliorer le mécanisme d'identification précoce des personnes vulnérables et développer un mécanisme d'orientation vers les institutions de l'État chargées d'aider les personnes vulnérables (y compris les victimes de violence de genre et domestique) et leur spécialisation dans ce domaine ;
  - Développement du mécanisme de lutte contre les abus dans la procédure d'asile au niveau national ;
  - Adaptation des conditions d'accueil aux normes européennes applicables;
  - Améliorer l'assistance et le suivi des personnes vulnérables.
- 

**Objectif spécifique B. 4** - Renforcement du mécanisme d'intégration sociale des personnes qui ont acquis une forme de protection en Roumanie et des personnes ayant leur résidence légale

**Résultat** : Participation active des étrangers qui ont acquis une forme de protection et des résidents légaux à la vie économique, sociale et culturelle de la société roumaine

**Directions d'action :**

- Poursuivre la mise en œuvre de programmes d'intégration pour les personnes qui ont acquis une forme de protection en Roumanie et celles qui ont une résidence légale ;
  - Connaissance de la situation concernant l'intégration des citoyens de pays tiers en Roumanie et de la législation nationale sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes ;
  - Améliorer le mécanisme de coopération interinstitutionnelle des autorités/institutions impliquées dans le processus d'intégration des citoyens des États tiers ;
  - Promouvoir une éducation propice à l'inclusion sociale en adaptant le cadre juridique aux spécificités des élèves migrants et en supprimant les obstacles à la participation des ressortissants de pays tiers mineurs à l'éducation préscolaire et scolaire en s'adaptant à leurs besoins spécifiques ;
-

- Sensibilisation de l'opinion publique en Roumanie au phénomène de l'immigration et de l'intégration des citoyens de pays tiers en menant des activités et des campagnes d'information ;
  - Renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation de l'intégration ;
  - Mise en œuvre d'instruments pratiques au niveau européen dans le domaine de l'intégration ;
  - La poursuite des activités d'intégration pour les personnes qui ont acquis une forme de protection en Roumanie et celles qui ont une résidence légale.
- 

**Objectif spécifique B. 5** - Relocalisation des réfugiés et des demandeurs d'asile et évacuation temporaire vers la Roumanie des personnes ayant un besoin urgent de protection et leur relocalisation ultérieure

**Résultat:** Remplir les obligations assumées par la Roumanie dans le domaine de la relocalisation au niveau international et européen

**Directions d'action:**

- Poursuite du programme national de relocalisation des réfugiés en Roumanie et participation au programme commun de relocalisation de l'Union européenne ;
  - Participation active aux mécanismes mis en place au niveau de l'organisme européen d'asile ;
  - Conclusion d'un Mémoire d'accord entre le Gouvernement roumain et l'Organisation internationale pour les migrations sur la coopération dans le domaine de la relocalisation ;
  - Identification des voies d'admission complémentaires sur le territoire de la Roumanie ;
  - Poursuite de l'application de l'Accord tripartite en Roumanie par l'évacuation temporaire vers la Roumanie des personnes ayant un besoin urgent de protection internationale et leur relocalisation ultérieure ;
  - Assurer la promotion et le transfert d'expertise vers d'autres États de relocalisation sur la pratique roumaine liée à la création de la CTU (Centre de transit en régime d'urgence) et à la mise en œuvre de l'accord tripartite en Roumanie.
- 

**Objectif spécifique B. 6** - Développer la coopération avec l'organisme européen chargé de la gestion des questions d'asile et avec d'autres organismes européens et internationaux

**Résultat:** Gérer les questions d'asile conformément aux tâches de l'organisme européen responsable et d'autres organismes européens et internationaux.

**Directions d'action:**

- Soutenir le travail de l'organisme responsable et des États membres, le cas échéant ;
- Le renforcement de la coopération pratique par l'échange de bonnes pratiques avec les autorités des États membres de l'Union européenne et la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de l'asile aux États tiers.

**C. Objectif général - Renforcer la capacité de réponse de l'État roumain face à un afflux d'immigrants à la frontière du territoire national**

**Objectif spécifique C.1** : Préparation préalable et gestion unitaire et intégrée des actions prises en situation de crise

**Résultat** : Accroître la sécurité de la population

**Directions d'action:**

- Améliorer les connaissances dans le domaine de la gestion des crises causées par un afflux d'immigrants ;
  - Renforcement du mécanisme de coopération interinstitutionnelle d'un point de vue opérationnel dans les situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants, y compris les membres/partisans d'organisations terroristes ;
-

- Doter l'Inspection générale de l'immigration d'équipements et de moyens de mobilité et améliorer les infrastructures matérielles pour gérer les situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants.

---

**Objectif spécifique C.2 :** Participation à l'effort conjoint de lutte contre les menaces hybrides

**Résultat :** Participation active au processus de maintien de la sécurité nationale

**Directions d'action:**

- Sensibilisation des institutions au concept de menace hybride.

#### D. Objectif général - Capacités soutenues nécessaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers

**Objectif spécifique D.1:** Développement/modernisation des infrastructures physiques et mobilité accrue au niveau des structures I.G.I. (*Inspection générale pour immigrations*)

**Résultat:** Réponse adéquate aux situations opérationnelles sur le terrain

**Directions d'action:**

- Ajout de nouvelles infrastructures et de nouveaux services d'hébergement et de soutien aux capacités de l'IGI, ainsi que le développement/la modernisation des infrastructures existantes dimensionnées en fonction des besoins et de la situation opérationnelle ;
- Améliorer l'infrastructure IT&C au niveau des institutions et des autorités au sein du CMI (*Commission pour la gestion de l'immigration*).

---

**Objectif spécifique D.2:** Assurer les ressources humaines et financières, en mettant l'accent sur le dimensionnement approprié des besoins opérationnels et en améliorant la qualité des services fournis dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration

**Résultat:** Capacité opérationnelle adaptée aux besoins

**Directions d'action:**

- Développement de la capacité institutionnelle et opérationnelle des autorités et adaptation à l'évolution des indicateurs de migration enregistrés (ressources humaines et logistiques);
- Formation du personnel de l'I.G.I. afin de développer les connaissances et les compétences des travailleurs dans des domaines d'activité spécifiques ;
- Allocation de ressources humaines, logistiques et financières pour la mise en œuvre des nouvelles obligations incombant à la Roumanie, nécessaires pour travailler avec l'organisme européen d'asile afin de garantir sa capacité à remplir son mandat ;
- Poursuivre la formation du personnel d'autres autorités/institutions chargées de l'asile et de l'intégration des étrangers.

---

**Objectif spécifique D.3:** Accès aux fonds externes non remboursables

**Résultat:** Amélioration du niveau de performance du personnel et des structures des institutions membres de la Commission

**Directions d'action:**

- Poursuite de la gestion du Programme National FAMI 2014-2020 et du Programme National FSI 2014-2020, en tant qu'autorité déléguée de l'FAMI et bénéficiaire ;
-

- Attirer et utiliser des fonds du Mécanisme financier norvégien 2014-2021;
- Attirer et utiliser les fonds européens correspondants pour la période 2021-2027;

**Objectif spécifique D. 4:** Renforcer le dialogue avec la société civile et les acteurs internationaux non étatiques

**Résultat :** Accroître la capacité institutionnelle pour atteindre les objectifs fixés

**Directions d'action:**

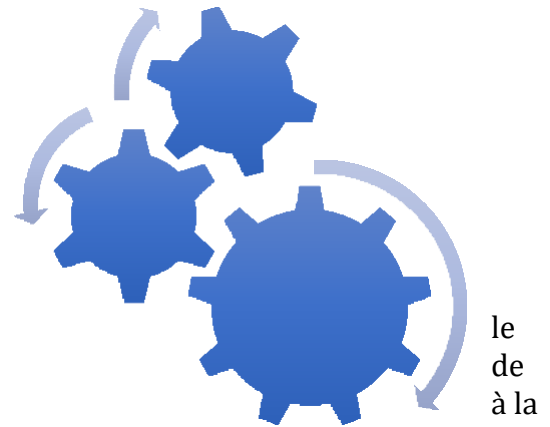
- Promouvoir la Stratégie Nationale d'Immigration et ses plans de mise en œuvre, ainsi que la Commission de gestion de l'immigration au sein du Conseil Interministériel des Affaires Intérieures et de la Justice, tant au niveau national qu'international ;

## CHAPITRE VII. MÉCANISMES DE LA STRATÉGIE

Les outils de mise en œuvre de la Stratégie seront les deux plans biennaux : *Le Plan d'action pour la période 2021-2022 et le Plan d'action pour la période 2023-2024.*

Chaque Plan sera élaboré sur la base des propositions des membres de la Commission de gestion de l'immigration et approuvé par décision du gouvernement. Ils comprendront des détails sur la manière d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques énoncés dans la Stratégie, et aussi les activités déployées, les résultats recherchés, les délais et les institutions responsables de leur mise en œuvre.

Réguler un phénomène ample, croissant, la mise en œuvre de la Stratégie aura de multiples implications. La nature dynamique de l'immigration peut générer l'émergence de situations ou de phénomènes concrets, y compris ayant un impact sur la sécurité nationale, qui nécessitent de nouvelles solutions législatives au niveau européen/national, auquel cas chaque institution est responsable d'exercer le droit à l'initiative législative dans domaine de compétence et, par conséquent, le mécanisme mise en œuvre de cette Stratégie créera le cadre nécessaire consultation et à la coordination des institutions concernées.



le  
de  
à la

En ce qui concerne les implications financières, les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie proviennent principalement :

- des fonds du budget national alloués à chaque ministère et à chacune des institutions ayant une expertise dans la mise en œuvre de la Stratégie, des fonds non remboursables, dédiés à la gestion des migrations, de l'asile et de l'intégration des instruments financiers connexes de l'Union européenne dans le domaine des Affaires intérieures pour la période 2021-2027, des fonds non remboursables approuvées au niveau de l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion pour l'intégration, avec l'impact à long terme, ainsi que d'autres sources de financement externes pertinentes, des dons et parrainages offerts/acceptés conformément à la loi, ainsi que d'autres sources.

Les plans d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie préciseront les sources de financement nécessaire pour effectuer chaque action effectuée.

En termes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie, chaque Plan d'action comprendra des indicateurs de suivi pour chaque activité réalisée. À la fin de la période d'applicabilité du Plan, on va établir le *Rapport sur la réalisation des objectifs généraux et spécifiques* établis par les dispositions de la Stratégie, le rapport qui sera présenté au Gouvernement et distribué à la société civile et aux partenaires nationaux/internationaux par les principaux moyens de communication de masse.

La Stratégie et le Plan peuvent être modifiés, en fonction de l'émergence de changements majeurs dans le contexte international ou national, ainsi que de l'évolution de la situation opérationnelle, par décision du Gouvernement. L'initiative de l'amendement peut appartenir à tout membre de la Commission.

En ce qui concerne la mise en œuvre des tâches spécifiques définies dans les plans d'action nécessitant un débat public, la Commission peut, par l'intermédiaire du Secrétariat technique, inviter à ses réunions des représentants d'autres autorités ainsi que des représentants de la société civile ou d'organisations internationales dans le domaine des migrations et de l'asile.

En même temps, si les thèmes proposés à l'ordre du jour l'exigent, des représentants des institutions de l'Union européenne ainsi que des experts des États membres peuvent être invités aux réunions de la Commission.

---



**Plan d'action pour la période 2021-2022**  
pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'immigration  
pour la période 2021-2024

Le présent document présente les activités visant à atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie, qui relèvent de la compétence des membres de la Commission de gestion de l'immigration. Ainsi, chaque direction d'action se voit attribuer une ou plusieurs activités réalisées, chacune avec le résultat recherché, les indicateurs de suivi, ainsi que le délai d'achèvement, l'institution responsable et la source de financement.

À la fin de la période de mise en œuvre de ce Plan, on va établir le *Rapport de suivi et d'évaluation sur la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie Nationale d'Immigration 2021-2024*, qui, après avoir obtenu les approbations nécessaires, seront rendues publiques.

Ce Plan fixe 4 objectifs généraux, 15 objectifs spécifiques, 53 directions d'action et 126 actions menées. Dans le même temps, une légende est fournie qui aidera à suivre et à comprendre facilement les activités proposées pour les deux prochaines années.

## Légende :

**MAI** - Ministère de l'intérieur

**IGI** - Inspection Générale de l'Immigration

**IGPR** - Inspection Générale de la Police Roumaine

**IGPF** - Inspection Générale de la Police aux frontières

**IGJR** - Inspection Générale de la Gendarmerie Roumaine

**IGSU** - Inspection Générale des Situations d'Urgence

**DGPI** - Direction générale de la protection interne du M.A.I.

**DGMO** - Direction Générale Gestion Opérationnelle au sein de M.A.I.

**DGMRU** - Direction Générale de la Gestion des Ressources Humaines au sein de M.A.I.

**DGF** - Direction Générale des Finances

**DGL** - Direction Générale Logistique

**UPP** - Unité des Politiques Publiques

**DGAESRI** - Direction Générale des Affaires Européennes, de Schengen et des Relations Internationales du M.A.I.

**DCCO** - Direction de la Lutte contre la Criminalité Organisée au sein de l'IGPR

**MMPS** - Ministère du Travail et de la Protection Sociale

**ANOFM** - Agence nationale pour l'emploi

**DPOCMP** - Direction des politiques de l'emploi, des compétences et de la mobilité professionnelle

**ANDPDCA** - Autorité nationale pour les droits des personnes handicapées, des enfants et des adoptions

**ANES** - Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

**IM** - Inspection du travail

**MS** - Ministère de la santé

**MAE** - Ministère des affaires étrangères

**DC** - Service consulaire

**JE** - Ministère de l'éducation

**MDLPA** - Ministère du développement des travaux publics et de l'administration

**EIE** - Service de renseignement extérieur

**SRI** - Service de renseignement roumain

**JAD** - Journée d'Action Commune

**ANC** - Autorité nationale des qualifications au sein du ME

**MEAT** - Ministère de l'économie, de l'entrepreneuriat et du Tourisme

**UNHCR** - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**CNRR** - Conseil national roumain pour les réfugiés

**OIM** - Organisation internationale pour les migrations

**Commission** - Le Groupe de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'immigration, créé sur la base des dispositions de la Décision gouvernementale no. 572/2008, avec modifications et ajouts ultérieurs

**BESA** - Bureau européen d'appui en matière d'asile

**FRONTEX** - Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

**SELEC** - Centre d'application de la loi d'Europe du sud-est

**EUROPOL** - Office européen de police

**RTT** - Ressortissants de pays tiers

**FAMI** - Fonds pour la migration, l'asile et l'intégration

**CTU** - Centre de transit d'urgence

**OTI** - Informations des pays d'origine

**CEA** - Programme européen d'asile

**CRPCSA** - Centre régional de procédures et d'hébergement des demandeurs d'asile

**CRI** - Centre Régional d'intégration

**COM** - Commission Européenne

**ANITP** - Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains au sein du M.A.I.

**MAn** - Ministère de la défense nationale

**DGIA** - Direction générale du renseignement de défense

**ANPIS** - Agence nationale des paiements et de l'inspection sociale au titre des MMPS

**DGASPC** - Direction générale d'assistance sociale et protection de l'enfant

**MD/OC** - missions diplomatiques/ bureaux consulaires de Roumanie

**Objectif strategique : A) Gestion efficace du phénomène migratoire**

**Objectif spécifique : A. 1) Promouvoir les conditions d'entrée, de séjour et de sortie de la Roumanie**

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
A. 1. 1) Informer les étrangers, les employeurs, les autorités et d'autres catégories pertinentes de personnes physiques ou morales en Roumanie sur la législation roumaine en matière d'immigration	Organisation de campagnes d'information au profit des étrangers/employeurs et des autorités compétentes dans le domaine de référence	Limiter la migration illégale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de campagnes d'information</li> <li>▪ No de matériel informatif affiché sur les sites web MMPS et IGI</li> <li>▪ No d'étrangers informés</li> <li>▪ No d'employeurs informés</li> </ul>	<i>Délai</i> : Selon les calendriers établis <i>Responsable</i> : MAI par IGI, MAE par DC, MMPS par ANOFM, DPOCMP, Inspection du travail <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables
	Formation du personnel consulaire au sein des missions diplomatiques roumaines selon les calendriers des projets de monopole financés des fonds FAMI	Améliorer les connaissances en domaine du personnel consulaire des missions diplomatiques roumaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de séances de formation</li> <li>▪ No des personnes engagées dans des missions diplomatiques roumaines, informées</li> </ul>	
	Collaboration régionale entre l'IGI et l'AJOFMs en soutenant les séances d'information des bénéficiaires potentiels, par AJOFMs, dans le cadre des centres d'intégration régionale, à la demande d'IGI	Limiter la migration illégale	No de sessions d'information organisées au sein des Centres d'intégration régionaux	<i>Délai</i> : Sur demande <i>Responsable</i> : MAI par IGI, MMPS par ANOFM <i>Sources de financement</i> : Budget d'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables
A.1.2) Informer directement les citoyens dans leur pays d'origine par l'intermédiaire d'agents de liaison (ILO) ou par l'intermédiaire des missions diplomatiques de la Roumanie et des autorités d'émigration de ces États, relatif à la législation roumaine relative à l'immigration	Mener des activités d'information au profit des étrangères/des autorités d'émigration de l'État d'origine/des missions diplomatiques de ces États en Roumanie, ainsi que des officiers de liaison envoyés dans des États tiers	Limiter la migration illégale et faciliter l'accès des citoyens étrangers aux informations d'intérêt public dans le domaine de la migration légale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités/campagnes d'information</li> <li>▪ No de documents d'information affichés sur les sites web de MMPS et d'IGI ou mis à la disposition des autorités, à leur demande</li> <li>▪ No d'étrangers informés</li> <li>▪ No d'autorités d'émigration de l'État d'origine et leurs missions diplomatiques, informées</li> </ul>	<i>Délai</i> : Sur demande <i>Responsable</i> : MAI par IGI, MAE par DC, MMPS par DPOCMP <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables

**Objectif strategique : A) Gestion efficace du phénomène migratoire**

**Objectif spécifique : A.2) Simplifier l'accès des étrangers au territoire roumain, à des fins d'emploi/détachement et développer le système d'accès des investisseurs de pays tiers au marché roumain**

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
A. 2.1) Analyse permanente, par les institutions compétentes, du marché du travail national et établissement de quotas annuels de travailleurs nouvellement admis sur le marché du travail roumain, en fonction des besoins identifiés	➤ Suivi du marché du travail national par des institutions compétentes dans le domaine pour identifier les pénuries de main-d'œuvre en Roumanie	Améliorer la connaissance de la situation actuelle du marché du travail roumain	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'analyses annuelles sur les zones de pénurie de main-d'œuvre en Roumanie</li> </ul>	<i>Délai</i> : chaque année, en décembre <i>Responsable</i> : MMPS par ANOFM, DPOCMP, MAI par IGI <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables
	➤ Elaboration annuelle du DG sur l'établissement du quota de travailleurs nouvellement admis sur le marché du travail en Roumanie	Assurer un contrôle du nombre d'étrangers entrant sur le territoire de la Roumanie et la limitation du nombre de travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de décisions gouvernementales proposées pour adoption</li> </ul>	

		étrangers pour lesquels les cotisations de sécurité sociale sont payées dans l'État d'origine		
A.2.2) Approbation/négociation des accords bilatéraux avec des pays tiers intéressés à admettre leurs propres citoyens sur le marché du travail roumain	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation des institutions et autorités membres du CMI au processus d'approbation/négociation d'accords bilatéraux avec des pays tiers dans la zone couverte par la Stratégie</li> </ul>	Développement de la coopération au niveau international, entre les autorités compétentes dans le domaine de l'échange de la main d'oeuvre, y compris par le recours à des agents de liaison en matière d'immigration envoyés dans des États tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'accords bilatéraux approuvés/négociés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 21.12.2021  <i>Responsable</i> : MMPS par DPOCMP et directions de spécialité, ANOFM, MAI par IGI, MAE,  <i>Sources de financement</i> : Budget d'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>
A.2.3) Stimulation des employeurs aux fins de l'emploi de citoyens d'États tiers, qui ont terminé leurs études en Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promotion des universités roumaines afin d'attirer les citoyens étrangers à étudier en favorisant le séjour sur le territoire national et l'accès à un emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur spécialisé</li> <li>➤ Développer la coopération avec les ministères/associations/organismes intéressés dans l'établissement du besoin de formation des ressortissants de pays tiers pour les domaines/professions d'intérêt</li> </ul>	Assurer les conditions nécessaires pour attirer les catégories d'immigrants qui peuvent contribuer à la couverture des zones déficientes ou ayant un impact sur le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de citoyens étrangers étudiant</li> <li>▪ No de diplômés de pays tiers qui choisissent de rester et de travailler en Roumanie, dans des domaines déficients</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Qui propose</i> : <b>ME, MMPS, MS, MAI</b> par IGI  <i>Responsable</i> : <b>MAI</b> par IGI, <b>MAE</b>  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>
A.2.4) Accorder des facilités en dispensant de remplir certaines conditions d'octroi d'un visa de long séjour et/ou en étendant le droit de séjour aux fins de l'exercice d'activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener des consultations entre MAI, MAE et MEAT, afin d'identifier des solutions pour améliorer l'environnement économique roumain</li> </ul>	Amélioration de l'environnement économique roumain	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de consultations entre MAI, MAE et MEEMA</li> <li>▪ No de solutions pour améliorer l'environnement économique roumain</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Qui propose</i> : <b>MAI</b> par IGI  <i>Responsable</i> : <b>MAI</b> par IGI, <b>MAE, MEAT</b>  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>

Objectif stratégique : A) Gestion efficace du phénomène migratoire				
Objectif spécifique : A.3) Prévenir et combattre efficacement la migration illégale, la migration illégale liée au terrorisme, la traite de migrants et l'exploitation par le travail des employés étrangers				
Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>A.3.1)</b> Collaboration accrue entre les autorités roumaines compétentes pour prévenir et combattre l'immigration illégale, la traite de migrants et le travail non déclaré des étrangers	<p>➤ Appui de l'Inspection générale de l'immigration par la Gendarmerie roumaine grâce à l'utilisation, sur demande, des troupes des inspections de gendarmerie départementale et des groupes de gendarmerie mobile en dehors de la zone de responsabilité, pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le transport des citoyens tiers en séjour illégal au moyen de voitures fournies par la Gendarmerie roumaine (si les moyens auto fournis par l'I.G.I. ne sont pas suffisants ou adéquats) vers les centres d'hébergement appartenant à l'I.G.I./d'un centre d'hébergement à un autre;</li> <li>- accompagner le transport de citoyens tiers en séjour illégal dans la situation où il est effectué avec des moyens automatiques d'équipement I.G.I.</li> <li>- accompagnement, respectivement, assurance des véhicules fournis par la Gendarmerie roumaine (si les véhicules fournis par l'IGI ne sont pas suffisants) pour le transport de citoyens tiers en séjour illégal enlevés sous escorte aux frontières de la Roumanie</li> </ul>	<p>✚ Niveau élevé et efficace de coopération entre l'Inspection générale de l'immigration et la Gendarmerie roumaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'actions de soutien</li> <li>▪ No d'étrangers transférés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI et la Gendarmerie Roumaine  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>

	<p>➤ Développement et mise en œuvre du:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de coopération opérationnelle annuel pour la prévention et la lutte contre la migration illégale des étrangers et la traite des migrants sur le territoire de la Roumanie</li> <li>- Plan de coopération opérationnelle pour la détection des employés étrangers en situation irrégulière et la lutte contre le travail non déclaré des étrangers</li> </ul>	<p>✚ Efficacité accrue des activités menées en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le travail non déclaré par le développement de la coopération entre les institutions de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'étrangers détectés en séjour illégal</li> <li>▪ No de mesures ordonnées</li> <li>▪ No d'actions et de contrôles propres et coopératifs effectués</li> <li>▪ No de réunions de travail pour évaluer les activités</li> <li>▪ No d'étrangers trouvés sans formes légales de travail</li> <li>▪ No d'actions et contrôles propres et coopératifs pour la détection des employés étrangers dans des situations illégales et la lutte contre le travail non déclaré des étrangers</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : <b>MAI</b> par IGI, Police roumaine SRI, Police des frontières roumaine et Gendarmerie Roumaine, <b>MMPS</b> par IM  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
--	--	--	---	---



			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valeur des sanctions contraventionnelles appliquées aux employeurs</li> <li>▪ No de réunions de travail pour évaluer les activités</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer une action à grande échelle pour la prévention et la lutte contre la traite des migrants, avec la participation de I.G.P.R.-D.C.C.O., I.G.P.F.-D.C.M.I.I.T. et I.G.I., et au niveau externe avec la participation de partenaires de Western Balkans Task Force, en concordance avec le calendrier établi par EUROPOL - EMSC (le JAD dédié à la traite de migrants).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réduction du phénomène de traite des migrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de groupes criminels déstructurés</li> <li>▪ No de migrants illégaux détectés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, Police roumaine et Police aux frontières roumaine  <i>Sources de financement</i> : Budget d'état</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener des activités spécifiques de collecte d'informations dans le domaine de la traite de migrants pour identifier de nouveaux groupes criminels, modes de fonctionnement, maisons sécurisées et itinéraires utilisés.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'informations collectées et utilisées</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par La Police roumaine ; SIE  <i>Sources de financement</i> : Budget d'état</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation des risques, des menaces et vulnérabilités, qui peuvent affecter le processus de prise de décision et la capacité de neutraliser le phénomène de la migration illégale et de la traite de migrants, y compris le cadre de coopération spécifiques et la formulation des propositions de réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réparation, mise à jour, amélioration, du cadre de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de d'évaluations faites et disséminées</li> <li>▪ No d'actions correctives</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par DGPI, IGI, Police aux frontières roumaine, Police roumaine, Gendarmerie roumaine, MMPS par IM  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation d'évaluations des risques graves au climat d'ordre politiques publique et de la sécurité du citoyen générés par d'actions antisociales possibles ou contexte, favorisées par la présence dans la communauté des citoyens d'États tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Prévenir l'apparition de troubles à l'ordre public</li> <li>✚ Réduire la susceptibilité des citoyens roumains aux actions de désinformation qui ont pour sujet actif les citoyens ou les actions des citoyens d'États tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de notifications</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par DGPI, Police roumaine ; Gendarmerie roumaine  <i>Sources de financement</i> : Budget d'état</p>

**COMMISSION pour la GESTION DE L'IMMIGRATION**

<p><b>A.3.2) Croissance de l'opérabilité et de la capacité de détection, transport, hébergement et retour des immigrants illégaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expulsion du territoire de la Roumanie des citoyens étrangers en séjour illégal par les forces propres et à travers les opérations de retour organisées/coordonnées par l'Agence Frontex</li> <li>➤ Rapatriement volontaire assisté des étrangers</li> <li>➤ Introduction des mesures alternatives effectives en garde à vue publique, en particulier en ce qui concerne les mineurs non accompagnés et les familles</li> <li>➤ Participation aux cours de spécialisation/perfectionnement et aux missions Frontex</li> <li>➤ Suivi des activités de retour des citoyens tiers avec séjour illégal et participation des agents de liaison au système européen</li> <li>➤ Dotation continue des structures d'immigration avec des moyens d'ordre public et l'assurance de la protection des agents d'immigration Assurer des moyens auto IGI adéquats relatifs au transport des citoyens tiers en séjour illégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Contribuer à assurer le climat d'ordre public et de sécurité en Roumanie</li> <li>✚ Contribution aux engagements pris au niveau européen sur la bonne application de la Directive de retour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de ressortissants étrangers renvoyés de force</li> <li>▪ No de ressortissants étrangers rapatriés volontairement assistés</li> <li>▪ No. vols communs auxquels on a participé</li> <li>▪ No de ressortissants étrangers renvoyés par vols charter (JRO) et vols réguliers (scheduled flights)</li> <li>▪ No de spécialistes formés</li> <li>▪ No de personnel ayant participé à des missions de Frontex</li> <li>▪ No d'opérations de retour surveillées</li> <li>▪ No d'agents de liaison participant aux missions</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>A.3.3) Prévention de l'exploitation par travail des employés étrangers.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Campagnes d'information sur les sanctions et les mesures applicables contre les employeurs violant les droits des employés citoyens étrangers ;</li> <li>➤ Campagnes d'information des citoyens étrangers sur les droits qu'ils ont en tant qu'employés, et les mécanismes de réparation auxquels ils peuvent accéder dans le cas des potentielles situations de conflits/abus au lieu de travail;</li> <li>➤ Diversification des moyens par lesquels on assure l'accès à l'information et aux conseils individualisée pour les employés de RTT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Diminution du nombre de cas d'exploitation par travail des employés étrangers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de campagnes d'information menées.</li> <li>▪ Nombre de plaintes soumises auprès de l'IGI/de l'ITM/du tribunal concernant des situations d'abus au lieu de travail.</li> <li>▪ Nombre de contrôles effectués par IGI/ITM et nombre de mesures ordonnées.</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : IGI, MMPS  <i>Sources de financement</i> : Budget d'État,</p>
<p><b>A.3.4) Identification, isolement et séparation des agents/anciens membres d'organisations terroristes en cas de présence éventuelle de ceux-ci dans les flux migratoires illégaux et adoption de mesures préventives spécifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des sessions de formation conjointes pour optimiser la capacité de détection des agents/anciens membres d'organisations terroristes;</li> <li>➤ Transmission par le SRI des indicateurs et éléments qui doivent encore être pris en compte par le MAI lors de l'identification des catégories de personnes d'intérêt;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Prévention de l'entrée sur le territoire national des personnes suspectes de terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de séances de formation</li> <li>▪ Nombre d'alertes</li> <li>▪ Nombre de mesures adoptées</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : SRI, MAI  <i>Sources de financement</i> : Budget national</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Procéder à l'échange de données et d'informations, afin d'adopter les mesures juridiques nécessaires.</li> </ul>			
<p><b>A.3.5)</b> Empêcher la matérialisation des actions qui menacent le climat de sécurité nationale, si elles sont menées par les immigrants dans le domaine de l'implication en activités de nature terroriste-(auto)radicalisation, propagande djihadiste, soutien à certains organisations terroristes ou même actions violentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener l'entretien de sécurité, conformément à la loi no 535/2004, afin d'obtenir des données et des informations relatives à la prévention et à la lutte contre le terrorisme ;</li> <li>➤ Adoption de décisions opérationnelles conjointes, conformément à la législation en vigueur, après l'évaluation des résultats des mesures de vérification menées par SRI et MAI ;</li> <li>➤ Renvoi par le MAI des personnes sur lesquelles les décisions ont été adoptées dans ce sens selon la législation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Prévention des activités terroristes sur le territoire national par des personnes soupçonnées de terrorisme</li> <li>✚ Expulsion du territoire national des personnes contre qui une telle mesure a été adoptée, conformément à la législation en vigueur</li> <li>Prévention des déplacements sur le territoire national des personnes présentant un danger pour la sécurité nationale, dans les conditions de la loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'alertes</li> <li>▪ Nombre de mesures préventives adoptées</li> <li>Nombre de personnes éloignées</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent  <i>Responsable :</i> MAI, SRI  <i>Sources de financement :</i>            Budget national</p>

Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales				
Objectif spécifique : B.1) Traiter les demandes d'asile de manière efficace et conformément aux normes juridiques nationales, européennes et internationales applicables				
Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
B.1.1) Fournir des services d'interprétation, des conseils juridiques et une assistance aux demandeurs d'asile ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour de la base de données des interprètes, en fonction de l'évolution de la situation opérationnelle, afin de traiter rapidement les demandes de protection internationale</li> <li>➤ Formation des nouveaux interprètes identifiés sur la ligne adapter les services au groupe cible</li> <li>➤ Assurer l'assistance et conseils juridiques demandeurs d'asile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Interprétation prévue pour les demandeurs d'asile</li> <li>✚ Assurer l'assistance et les conseils juridiques aux demandeurs d'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de contrats signés</li> <li>▪ No d'interprètes formés</li> <li>▪ No de sessions de formation organisées</li> <li>▪ Nombre de demandeurs d'asile conseillés et assistés du point de vue Juridique.</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
B. 1.2) Renforcement du mécanisme de contrôle de la qualité de la procédure d'asile et mise à jour des procédures de travail opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation de la qualité de la procédure d'asile par IGI et UNHCR sur la base des dispositions de l'Accord de coopération pour la poursuite de la collaboration après l'achèvement du projet "Le développement continu de la qualité des systèmes d'asile dans l'Union européenne", signé le 28.09.2011.</li> <li>➤ Modification/achèvement des procédures opérationnelles de travail selon les besoins opératifs existantes et de modification du cadre juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Pratique unitaire et fonctionnement efficace et correct des mécanismes internes d'évaluation de la qualité de la procédure d'asile prévue</li> <li>✚ Procédure d'asile simplifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No. et catégorie. des documents de procédure révisés</li> <li>▪ No de missions d'évaluation organisées au niveau des centres régionaux IGI</li> <li>▪ No de procédures opérationnelles révisées</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
B.1.3) Renforcer le dialogue entre les facteurs de décision dans le cadre de la procédure d'asile, en vue d'assurer une interprétation et une application uniforme des principes et concepts spécifiques sur le terrain, ainsi que pour le but de l'identification des bonnes pratiques et de leur diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation de consultations entre institutions et les autorités publiques, les ONG, les organisations internationales et autres acteurs, impliqués dans la procédure d'asile en vue de développer une pratique unitaire au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Procédure d'asile améliorée basé sur les bonnes pratiques identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de consultations tenues</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon le calendrier établi par l'équipe de projet  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

<p><b>B.1.4)</b> Adapter le cadre juridique national en fonction des modifications apportées à l'acquis européen et développer et renforcer les mécanismes pour assurer le maintien d'une pratique uniforme et efficace dans le traitement des demandes d'asile au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formulation de propositions visant à modifier le cadre juridique national, en fonction d'éventuelles modifications de la législation européenne en matière d'asile</li> <li>➤ Développer des outils de travail pratiques, les diffuser et préparer le personnel à les utiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Rationalisation du traitement des demandes d'asile au niveau national</li> <li>✚ Un nombre minimum de cas dans lesquels la période de règlement est prolongée au stade administratif, mais pas plus de 15% du nombre total de cas/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de propositions d'amendements au cadre juridique national, formulées (le cas échéant)</li> <li>▪ No d'activités de formation pour le personnel de l'IGI</li> <li>▪ No de personnel de l'IGI formé</li> <li>▪ No. et type d'outils pratiques diffusés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : En fonction de la date d'entrée en vigueur/de la date d'application/du délai de transposition des actes normatifs/de la date de publication des outils de travail pratiques  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
<p><b>B.1.5)</b> Limitation des abus à la procédure d'asile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement/révision des tests de nationalité</li> <li>➤ Application de mesures restrictives, le cas échéant</li> <li>➤ Préparation du personnel compétent afin d'identifier les documents qui soulèvent des soupçons d'authenticité</li> </ul>	<p>Des mesures efficaces pour limiter les abus à la procédure nationale d'asile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de jugements rendus en procédure accélérée à la frontière, comme irrecevables</li> <li>▪ No de tests de nationalité élaborés/révisés</li> <li>▪ No d'identifications basées sur des analyses linguistiques effectuées, le cas échéant</li> <li>▪ No de mesures restrictives ordonnées;</li> <li>▪ No de participants et No d'activités de formation du personnel concerné pour l'identification des documents qui ont des soupçons sur l'authenticité</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Qui propose</i>: MAI par IGI  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.1.6)</b> Adapter les pratiques et procédures nationales pour le bon traitement des demandes d'asile des personnes vulnérables et les orienter vers des services spécialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration, amélioration et mise en œuvre, sous la coordination de l'IGI, du Mécanisme d'identification et d'évaluation précoces des besoins individuels des personnes vulnérables</li> <li>➤ Formation du personnel de l'IGI et du personnel d'autres institutions/autorités ou ONG en charge, en vue de la bonne mise en œuvre du mécanisme mentionné ci-dessus</li> <li>➤ Fourniture d'une assistance médicale et psychologique, sociale ou autre, adaptée aux besoins des demandeurs d'asile appartenant à la catégorie des personnes vulnérables</li> <li>➤ Création de postes et placement en IGI des travailleurs sociaux ayant un avis sur l'exercice de la profession, et inscrits au Registre National des travailleurs sociaux de Roumanie, préparés pour l'identification du groupe cible et fourniture de l'assistance appropriée, aux demandeurs d'asile appartenant à la catégorie de personnes vulnérables, recherchant la conformité des dispositions législatives dans le domaine de l'assistance sociale".</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Processus efficace d'identification et de renvoi des cas vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de personnel de l'IGI ayant participé à des activités de formation</li> <li>No de travailleurs sociaux et autres membres du personnel d'ONG, d'autorités locales et d'autres institutions exerçant des fonctions dans ce domaine, formés à la mise en œuvre du mécanisme</li> <li>▪ No de demandeurs d'asile identifiés comme personnes vulnérables et renvoyés à des services spécialisés;</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI et ANITP, <b>MMPS</b>, <b>ANDPDCA</b>  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Placement dans des centres régionaux de l'IGI de psychologues, préparés pour l'identification du groupe cible et la fourniture d'une assistance psychologique appropriée, aux demandeurs d'asile appartenant à la catégorie des personnes vulnérables</li> </ul>			
<b>B.1.7)</b> Garantir l'accès aux informations des pays d'origine pour toutes les parties impliquées dans la procédure d'asile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration des termes de référence et édition et traduction en roumain des rapports de pays pour les 5 premiers pays d'origine fournissant des demandeurs d'asile, en fonction de l'évolution de la situation opérationnelle de Roumanie</li> <li>➤ Développement de newsletters bimestrielles</li> <li>➤ Gestion, accès et mise à jour du Portail national INDICIUM Organisation et déploiement, au niveau national, d'un séminaire thématique sur la ligne des normes de qualité et des derniers développements du point de vue de l'ITO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Décisions dûment documentées dans la procédure d'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de réponses ponctuelles ITO fournies via le portail national</li> <li>▪ No de rapports nationaux et rapports thématiques ITO affichés sur le portail</li> <li>▪ No de pages avec ITO traduites</li> <li>▪ No de sessions de mise à jour, d'accès et de maintenance pour le Portail INDICIUM</li> <li>▪ No de praticiens dans le domaine d'asile qui ont bénéficié d'ITO dans le cadre du séminaire national</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales				
Objectif spécifique : B.2) Rationaliser le processus de détermination de l'État membre responsable de l'analyse de la demande de protection internationale				
Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>B.2.1)</b> Participation à l'application du mécanisme de Dublin et la conduite des procédures fournies par le Règlement, corroborée avec le développement institutionnel sur cette ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Règlement des demandes reçues par les autorités roumaines conformément aux dispositions du Règlement de Dublin III</li> <li>➤ Organisation et suivi des transferts Dublin en Roumanie</li> <li>➤ Participation aux réunions du BESA au sein du réseau de Dublin avec des représentants d'autres États membres, en vue de la coordination des efforts sur la procédure de Dublin au niveau européen, de l'échange de bonnes pratiques et de l'analyse des projets de loi initiés par la Commission européenne dans le domaine de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Effectuer des transferts Dublin vers la Roumanie et améliorer la procédure de Dublin au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de demandes reçues des États membres</li> <li>▪ No de réponses présentées par la Roumanie</li> <li>▪ No de transferts effectifs des États membres vers la Roumanie</li> <li>▪ No de réunions/groupes de travail/séminaires où ont participé des représentants de l'IGI</li> <li>▪ No de représentants de l'IGI participants aux événements décrits ci-dessus</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

<p><b>B.2.2)</b> Poursuite du développement et du renforcement du mécanisme de lutte contre les abus en matière d'asile au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification des étrangers demandeurs de protection internationale de Roumanie qui sont soumis à la procédure de détermination de l'État membre responsable et l'organisation/le suivi de leur transferts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réponses acceptées par les États membres</li> <li>✚ Effectuer des transferts Dublin dans l'État membre responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ No de demandes acceptées par les États membres</li> <li>➤ No de transferts effectifs de la Roumanie vers les États membres</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.2.3)</b> Améliorer les procédures d'identification des demandeurs d'asile sans documents d'identité/de voyage, des membres de leur famille et des étrangers en séjour illégal, ainsi que des procédures spécifiques aux personnes vulnérables et des clauses discrétionnaires dans le cadre de l'application du Règlement Dublin III</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration/mise à jour de procédures spécifiques</li> <li>➤ Développement d'un outil de travail définissant les normes opérationnelles et les indicateurs utilisés pour identifier les cas potentiels spécifiques à la procédure Dublin</li> <li>➤ Elaboration de questionnaires préliminaires adaptés au spécifique des cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Identification des demandeurs d'asile sans papiers d'identité/de voyage, des membres de leur famille, des étrangers en séjour illégal et des personnes vulnérables, qui font l'objet de la procédure de Dublin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Instrument développé au niveau institutionnel</li> <li>➤ No de cas identifiés</li> <li>➤ No de questionnaire préliminaires spécifiques aux cas</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.2.4)</b> Développement du système de données EURODAC en vue d'optimiser l'identification des cas couverts par la procédure de Dublin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à niveau du système de données Eurodac en fonction des changements législatifs au niveau européen</li> <li>➤ Extension du système de données Eurodac au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Identification des étrangers en quête de protection internationale et des étrangers en séjour illégal qui font l'objet de la procédure de Dublin</li> <li>✚ Application du principe de non-refoulement dans le cas des demandeurs de protection internationale/bénéficiaires d'une forme de protection internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de stations de travail Eurodac achetées/améliorées au niveau national</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.2.5)</b> Renforcement de la coopération bilatérale avec les États membres participant au mécanisme de Dublin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préparation de la documentation sur la conclusion d'accords bilatéraux avec les États membres sous pression migratoire</li> <li>➤ Échange de données et d'informations avec les États membres participant au mécanisme de Dublin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Soutenir les États membres soumis à la pression de l'immigration en accueillant des demandeurs d'asile</li> <li>✚ Faciliter la mise en œuvre de la procédure de Dublin au niveau européen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de documentations développées</li> <li>▪ No de personnes prises en charge par d'autres États membres</li> <li>▪ No de cas pour lesquels l'échange de données et d'informations a été assuré</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

## Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales

### Objectif spécifique : B.3) Assurer les conditions d'accueil et d'assistance pour les demandeurs d'asile

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>B.3.1)</b> Développement et mise en place de mécanismes d'évaluation et de garantie des normes de qualité des conditions d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un cadre procédural de régulation de la conduite de l'activité de contrôle/évaluation de la qualité des conditions d'accueil</li> <li>➤ Identification d'indicateurs spécifiques pour le suivi et l'évaluation de la qualité des conditions d'accueil au niveau de chaque centre régional de procédures et d'hébergement sous IGI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer la qualité des conditions d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procédure de travail élaboré</li> <li>▪ Indicateurs spécifiques identifiés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.3.2)</b> Assurer les conditions d'accueil grâce aux ressources budgétaires nécessaires et en attirant des ressources complémentaires et en concluant des partenariats dans ce domaine, avec des représentants (ONG) de la société civile et des organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture de services d'hébergement, d'aide financière, d'assistance médicale, d'assistance psychologique, d'assistance sociale, de séances de conseil et organisation de séances d'orientation culturelle</li> <li>➤ Assurer et améliorer le transfert des demandeurs de protection internationale entre les centres régionaux IGI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Conditions d'accueil adaptées aux besoins individuels des demandeurs de protection internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de demandeurs d'asile qui ont bénéficié de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• hébergement</li> <li>• aide financière</li> <li>• soins médicaux</li> <li>• aide psychologique</li> <li>• aide sociale</li> <li>• séances de conseil</li> <li>• séances d'orientation culturelle</li> </ul> </li> <li>▪ No de demandeurs d'asile transférés entre les centres régionaux de l'IGI</li> <li>▪ No de missions de transfert entre les centres régionaux</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.3.3)</b> Améliorer le mécanisme d'identification précoce des personnes vulnérables et développer un mécanisme d'orientation vers les institutions de l'État chargées d'aider les personnes vulnérables (y compris les victimes de la violence de genre et domestique) et leur spécialisation dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation du personnel de l'IGI et d'autres institutions chargées d'aider les personnes vulnérables parmi les demandeurs d'asile</li> <li>➤ Élaboration d'une procédure d'identification et d'assistance des personnes vulnérables parmi les demandeurs d'asile au niveau de l'IGI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Grande capacité d'identification précoce des personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de personnes formées de l'IGI et d'autres institutions</li> <li>▪ No de demandeurs d'asile vulnérables identifiés et assistés</li> <li>▪ Procédure élaborée et approuvée au niveau de l'IGI</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, MMPS, ANDPDCA et ANITP  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation initiale des personnes détectées comme victimes potentielles de la traite des êtres humains</li> <li>➤ Mise en œuvre conjointe des activités souscrites à la saisine d'assistance des migrants identifiés comme victimes de la traite des êtres humains</li> <li>➤ Améliorer, suivre et évaluer l'aide reçue par les personnes vulnérables renvoyées vers des institutions ayant des responsabilités dans ce domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'évaluations initiales</li> <li>▪ No d'actions menées</li> <li>▪ No de surveillances</li> </ul>		

<p><b>B.3.4)</b> Développement du mécanisme de lutte contre les abus dans la procédure d'asile au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Application de mesures visant à limiter et à retirer les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, dans les conditions fixées par la loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Limitation de l'abus à la procédure d'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de personnes auxquelles on a pris la mesure de limitation/retrait des conditions matérielles d'accueil au niveau des Centres régionaux de procédures et d'hébergement des demandeurs d'asile</li> <li>▪ Montant total:</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, MMPS, DGASPC  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.3.5)</b> Adaptation des conditions d'accueil aux normes européennes applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement de l'infrastructure d'hébergement des centres régionaux pour demandeurs d'asile, notamment en adaptant les conditions d'hébergement aux besoins des groupes vulnérables</li> <li>➤ Création d'hébergement et adaptation de services en famille d'accueil pour les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés et les mineurs bénéficiant d'une forme de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les conditions d'accueil répondent aux besoins individuels des personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de modernisation et de réhabilitation réalisés dans les centres régionaux IGI</li> <li>▪ Nr. de places dans des centres de placement pour mineurs non accompagnés demandeurs d'asile et mineurs bénéficiant d'une forme de protection</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, DGASPC  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.3.6)</b> Améliorer l'assistance aux personnes vulnérables et leur surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la représentation légale des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile et des réfugiés, notamment des personnes hébergées dans les centres d'accueil IGI, en relation avec toutes les autorités ayant des pouvoirs dans le domaine de l'assistance et protection des enfants (comme l'éducation, la santé, l'assistance sociale, etc.)</li> <li>➤ Fournir des services de gestion de cas pour les mineurs non accompagnés demandeurs d'asile, et réfugiés.</li> <li>➤ Fournir des services d'interprétation pour les mineurs non accompagnés placés en centres de placement.</li> <li>➤ Suivi des interventions spécifiques accordées aux mineurs non accompagnés.</li> <li>➤ Assurer le paiement des droits à l'allocation d'État pour les mineurs résidents, en vertu de la loi.</li> <li>➤ Octroi d'une aide non remboursable pour les réfugiés, en vertu du droit national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Tous les mineurs non accompagnés bénéficient d'une représentation juridique efficace et d'une gestion du cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de mineurs non accompagnés à qui on a assuré la représentation légale</li> <li>▪ Nombre de rapports de surveillance</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MMP par les DGASPC MAI par IGI ANPIS  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>

Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales				
Objectif spécifique : B.4) Renforcer le mécanisme d'intégration sociale des personnes qui ont acquis une forme de protection en Roumanie et ceux qui ont une résidence légale				
Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>B.4.1)</b> Poursuivre la mise en œuvre de programmes d'intégration pour les personnes qui ont acquis une forme de protection en Roumanie et celles qui ont une résidence légale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réunions de coordination entre les centres régionaux de l'IGI, les autorités ayant des pouvoirs dans le domaine de l'intégration et les ONG qui déroulent des projets</li> <li>➢ Coopération des ONG avec les agents d'intégration au sein des centres régionaux de l'IGI à travers :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation à des entretiens avec des personnes du groupe cible</li> <li>• la mise en place du plan commun d'intégration individuelle IGI-bénéficiaire-ONG</li> </ul> </li> </ul> Organisation et conduite de cours d'initiation en roumain, selon les méthodologies en vigueur <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Fournir une assistance et un soutien à l'intégration sur le marché du travail des personnes bénéficiant d'une forme de protection et de celles résidant légalement en Roumanie en développant des mécanismes de reconnaissance des qualifications des réfugiés et en facilitant la participation des réfugiés aux cours de qualification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Identification de nouvelles actions éligibles au financement via le Fonds pour Asile, Migration et Intégration</li> <li>✚ Intensification de la collaboration entre les IGI et les ONG déroulant des projets</li> <li>✚ Assistance spécifique à chaque personne du groupe cible en fonction des besoins individuels identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de réunions de coordination avec les autorités locales et les ONG mettant en œuvre des projets</li> <li>▪ No de plans individuels établis conjointement entre IGI - bénéficiaire et ONG</li> <li>▪ No de personnes assistées dans le cadre du programme d'intégration</li> </ul>	<i>Délai</i> : Permanent <i>Responsable</i> : MAI par IGI <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer la participation des bénéficiaires d'une forme de protection et de ceux qui ont leur résidence légale aux cours d'initiation en roumain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de participants</li> <li>▪ No de cours d'initiation</li> </ul>	<i>Délai</i> : Permanent <i>Responsable</i> : ME <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Personnes qui ont acquis une forme de protection et de ceux avec la résidence légale en Roumanie inclus dans les programmes d'emploi et de formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de personnes avec protection internationale qui participent aux programmes d'emploi et formation professionnelle</li> </ul>	<i>Délai</i> : Permanent <i>Responsable</i> : MMPS par ANOFM, MOI et ANC <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État
<b>B.4.2)</b> Connaissance de la situation concernant l'intégration des citoyens de pays tiers en Roumanie et de la législation nationale sur la promotion de l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Développement de recherches, d'analyses ou d'études dans le domaine de l'intégration et de la promotion de l'égalité des chances et du traitement en partenariat avec d'autres institutions publiques ou le milieu privé</li> <li>➢ Développement de la plateforme en ligne pour assurer la mise en place d'indicateurs spécifiques à l'intégration</li> <li>➢ Préparation du rapport annuel sur l'intégration des étrangers avec une forme de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Créer les bases d'un futur Centre de recherche, de documentation et d'information dans le domaine de l'immigration, de l'asile et de l'intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de recherches, analyses ou études déployés/développés ou en cours</li> <li>▪ No d'institutions ayant des responsabilités dans le domaine de l'intégration qui déploient des données sur la plateforme en ligne</li> <li>▪ Rapport annuel sur l'intégration des étrangers avec une forme de protection, élaboré</li> </ul>	<i>Délai</i> : Permanent <i>Responsable</i> : MAI par IGI <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables



<p><b>B.4.3)</b> Améliorer le mécanisme de coopération interinstitutionnelle des autorités/institutions impliquées dans le processus d'intégration des citoyens des États tiers</p>	<p>➤ Mener des activités de formation pour le personnel des institutions publiques sur les changements législatifs dans le domaine de l'intégration et pour l'utilisation et la saisie des données selon la plate-forme</p>	<p>✚ Mise en place de réseaux locaux d'appui dans le domaine de l'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de représentants d'institutions ayant des responsabilités dans le domaine de l'intégration, participants à des sessions de formation spécifique</li> <li>▪ No d'activités préparatoires</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent <i>Responsable :</i> MAI par IGI <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.4.4)</b> Promouvoir une éducation propice à l'inclusion sociale en adaptant le cadre juridique à la spécificité des étudiants migrants et suppression des obstacles de la voie de la participation des ressortissants des pays tiers mineurs dans l'enseignement préscolaire et scolaire en s'adaptant à leur besoins spécifiques</p>	<p>➤ Révision/achèvement de certains actes normatifs internes pour la scolarité au niveau de l'enseignement préuniversitaire</p>	<p>✚ Le cadre juridique adapté à l'inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de propositions de révision et de complément du cadre juridique</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent <i>Responsable :</i> ME <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État</p>
<p><b>B.4.5)</b> Sensibilisation de l'opinion publique en Roumanie au phénomène de l'immigration et de l'intégration des citoyens de pays tiers en menant des activités et des campagnes d'information</p>	<p>➤ Campagne de sensibilisation, promue par les canaux médiatiques (presse écrite, internet, radio TV, réseaux sociaux) ➤ Développement et distribution de dépliants dans les villes du pays avec d'importantes communautés d'étrangers, création et affichage de bannières/affiches sur panneaux d'affichage ➤ Recherche auprès de la population</p>	<p>✚ Information de la population sur le phénomène de l'immigration et de l'intégration des citoyens d'États tiers ✚ Connaissance de l'image publique des étrangers dans la société roumaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'apparitions sur les chaînes médiatiques (presse écrite, internet, radio TV)</li> <li>▪ No de dépliants, bannières et affiches élaborés et distribués</li> <li>▪ Recherche sur la perception de la population autochtones envers les citoyens des États tiers</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent <i>Responsable :</i> MAI par IGI <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.4.6)</b> Renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation de l'intégration</p>	<p>➤ Élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs sur l'évaluation de l'intégration dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, l'inclusion sociale</p>	<p>✚ Mécanisme d'intégration efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'indicateurs établis pour évaluer le processus d'intégration</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent <i>Responsable :</i> MAI par IGI <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>
<p><b>B.4.7)</b> Mise en œuvre des outils pratiques au niveau européen dans le domaine de l'intégration</p>	<p>➤ Développement d'outils modernes pour l'évaluation linguistique et l'apprentissage en ligne de la langue roumaine pour les ressortissants de pays tiers de Roumanie</p>	<p>✚ Mécanisme d'intégration efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de descripteurs de langue roumaine élaborés conformément au Cadre européen de référence pour l'apprentissage des langues étrangères</li> <li>▪ No de matériels pédagogiques de type apprentissage en ligne</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent <i>Responsable :</i> MAI par IGI, ME par l'(les) établissement(s) officiellement désigné(s) <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

## Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales

Objectif spécifique : B.5) La relocalisation des réfugiés et des demandeurs d'asile et l'évacuation temporaire en Roumanie des personnes ayant un besoin urgent de protection et leur relocalisation ultérieure

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>B.5.1)</b> Poursuite du programme national de relocalisation des réfugiés en Roumanie et participation au programme commun de relocalisation de l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre des activités découlant des engagements pris par la Roumanie concernant la relocalisation, au cours de la période 2020-2021, du quota de 200 réfugiés en provenance de Turquie, de Jordanie ou du Liban</li> <li>➤ Participation à l'établissement de plans de relocalisation annuels et à l'adoption de programmes de relocalisation spécifiques au niveau de l'UE</li> <li>➤ Participation aux réunions du Comité de relocalisation de haut niveau présidé par la Commission européenne et aux groupes de travail organisés sur ce sujet par le HCR et l'EUAA (BESA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect des engagements pris par la Roumanie</li> <li>✚ Participation active de la Roumanie aux efforts de la communauté internationale sur le processus de relocalisation extra-UE des citoyens d'États tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de personnes sélectionnées</li> <li>▪ No de personnes relocalisées</li> <li>▪ No de réunions avec participation</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI, DGAESRI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.5.2)</b> Participation active aux mécanismes mis en place au niveau de l'organisme européen d'asile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation des opérations de relocalisation à travers des installations développées par l'EUAA (BESA), sous réserve de disponibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Participation active de la Roumanie aux réunions et Groupes de travail au niveau européen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités menées par le biais des installations de l'EUAA (BESA)</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.5.3)</b> Conclusion d'un Mémorandum d'accord entre le Gouvernement roumain et l'Organisation internationale pour les migrations sur la coopération en matière de relocalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Établir des responsabilités dans les opérations de relocalisation concernant : les missions de sélection de l'IGI dans les États de premier asile, la réalisation de programmes d'orientation culturelle avant le départ, l'évaluation médicale pour le voyage et le transfert en Roumanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Rationalisation du processus de relocalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protocole d'accord conclu</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI, MAE</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.5.4)</b> Identification des voies d'admission complémentaires sur le territoire de la Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification des voies d'entrée complémentaires en Roumanie</li> <li>➤ Adaptation du cadre législatif national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Extension des modalités d'admission en Roumanie des personnes nécessitant une relocalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solutions proposées pour l'extension des modalités d'admission en Roumanie des citoyens des États tiers nécessitant une relocalisation</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers fixés</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>B.5.5)</b> Poursuite de l'application de l'Accord tripartite en Roumanie par l'évacuation temporaire des personnes ayant un besoin urgent de protection internationale en Roumanie et leur relocalisation ultérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le respect par la Roumanie de ses obligations en ce qui concerne l'évacuation temporaire des personnes ayant un besoin urgent de protection internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Gestion efficace du problème des réfugiés temporairement évacués vers la Roumanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de réfugiés évacués vers la Roumanie</li> <li>▪ No de réfugiés relocalisés ensuite dans d'autres États</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

<p><b>B.5.6)</b> Assurer la promotion et le transfert d'expertise vers d'autres États de relocalisation sur la pratique de la Roumanie en matière de création de la CTU et mise en œuvre de l'Accord tripartite en Roumanie</p>	<p>➤ Promouvoir le processus de relocalisation d'urgence, effectué par l'intermédiaire de la CTU, dans le cadre du Réseau européen de relocalisation, des consultations tripartites annuelles sur la relocalisation et d'autres réunions sur la ligne de relocalisation à l'échelle de l'UE.</p>	<p>✚ Promouvoir l'image de la Roumanie en tant qu'état de bonnes pratiques sur la ligne d'évacuation temporaire des personnes dans le besoin urgent de protection internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités suivies</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Permanent  <i>Responsable :</i> MAI par IGI  <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
---	--	--	--	--

## Objectif stratégique : B) Renforcer le système national d'asile et assurer le respect des normes européennes et internationales

### Objectif spécifique : B.6) Développer la coopération avec l'organisme européen chargé de gérer les questions d'asile et avec d'autres organismes européens et internationaux

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<p><b>B.6.1)</b> Soutenir le travail de l'organisme européen chargé de gérer les questions d'asile et des États membres, le cas échéant</p>	<p>➤ Participation aux missions d'appui aux États membres de l'UE organisées sous les auspices de l'organisme responsable, aux réunions du Conseil d'administration et aux groupes de travail organisés en son sein</p>	<p>✚ Application du principe de solidarité                  ✚ Soutenir les systèmes d'asile dans les États membres en difficulté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'experts détachés dans des missions d'appui opérationnel</li> <li>▪ No d'Etats membres soutenus</li> <li>▪ No de réunions avec participation</li> <li>▪ Nr. de groupes de travail auxquels on a participé</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Selon les calendriers établis  <i>Responsable :</i> MAI par IGI  <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>B.6.2)</b> Renforcement de la coopération pratique par l'échange de bonnes pratiques avec les autorités des États membres de l'Union européenne et la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de l'asile aux États tiers</p>	<p>➤ Participation à des réunions organisées dans le cadre des programmes d'échange d'expériences/d'expertise et de bonnes pratiques avec des autorités d'autres États de l'UE</p> <p>➤ Participation à des sessions/ réunions/ groupes de travail organisés sur la ligne d'assistance technique aux États tiers dans le domaine de l'asile</p>	<p>✚ Améliorer le système national d'asile                  ✚ Renforcement et rationalisation de la procédure d'asile et/ou garantie des solutions durables pour la situation des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans des États tiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités suivies</li> <li>▪ No de représentants aux réunions</li> </ul>	<p><i>Délai :</i> Selon les calendriers établis  <i>Responsable :</i> MAI par IGI  <i>Sources de financement :</i> Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

**Objectif stratégique : C) Renforcer la capacité de réponse de l'État roumain face à un afflux d'immigrants à la frontière du territoire national, généré par de situations de crise politique, sociale, économique, militaire ou par un hasard naturel ou à la suite de la destruction ou dommages considérables d'une infrastructure critique**

**Objectif spécifique : C.1) Préparation préalable et gestion unitaire et intégrée des actions prises en situation de crise**

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<p><b>C.1.1) Améliorer les connaissances dans le domaine de la gestion des situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants</b></p>	<p>➤ Organisation de groupes de travail, planification et réalisation d'activités telles que des exercices d'alerte/test de la capacité opérationnelle, en simulant divers scénarios en corrélation avec les prédictions et l'évolution opérationnelle, pour vérifier certaines hypothèses contenues ou qui peuvent être inclus dans les documents de planification au niveau de M.A.I. sur le terrain de l'immigration</p>	<p>✚ Vérification de la viabilité des hypothèses contenues ou pouvant figurer dans les documents de planification au niveau de M.A.I.                      ✚ Tester le niveau de réaction, les flux d'informations et la prise de décisions                      ✚ Elaboration de propositions de remédiation/ amélioration des formats existants et mise en œuvre des leçons apprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de groupes de travail établis</li> <li>▪ No de scénarios planifiés et testés</li> <li>▪ No de propositions de correction/d'amélioration élaborées</li> <li>▪ No de leçons identifiées</li> <li>▪ No de leçons appris</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : annuellement  <i>Responsable</i> : MAI par DGMO, IGI, Police aux Frontières Roumaine, Gendarmerie roumaine, DGPI et IGSU  <i>Sources de financement</i> : Budget d'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
	<p>➤ Effectuer des alertes précoces ou des évaluations de stade sur l'évolution du phénomène migratoire avec impact sur les États membres de l'UE, en mettant l'accent sur l'identification des tendances</p>	<p>✚ Améliorer la connaissance des sources de migration, des déclencheurs/ moteurs, des itinéraires et des pays de destination</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de produits analytiques créés et diffusés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par DGPI, IGI, IGPF; SIE.  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
	<p>➤ Information constante et opportune des décideurs sur les intentions, les itinéraires et les destinations ciblés par migrants illégaux</p>	<p>Renforcer la conscience situationnelle sur l'impact du phénomène sur les intérêts nationaux Contracter des récits hostiles/paniqués, à travers lesquels l'idée peut être induite à l'opinion publique que de grandes masses de migrants illégaux sont destinées à notre pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de notifications</li> <li>▪ No de migrants identifiés comme essayant de passer illégalement la frontière</li> <li>▪ No de migrants détectés en séjour illégal sur le territoire national</li> <li>▪ No de d'incidents d'ordre public générés par la présence ou la présence attendue d'un un grand nombre de migrants sur le territoire national</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Permanent  <i>Responsable</i> : MAI par DGPI, IGI, Police aux Frontières Roumaine, Police roumaine et Gendarmerie roumaine; SIE  <i>Sources de financement</i> : Budget d'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation thématique du personnel des institutions et autorités de la Commission de gestion de l'immigration, ainsi que des unités administratives territoriales/départementales/de la municipalité de Bucarest, dans le domaine des situations de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Haut niveau de connaissance du domaine des situations de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités préparatoires</li> <li>▪ No de personnes préparées</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : annuellement  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, Police roumaine, Gendarmerie roumaine, Police aux frontières roumaine  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>C.1.2)</b> Renforcement du mécanisme de coopération interinstitutionnelle d'un point de vue opérationnel dans les situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants, y compris les membres/partisans d'organisations terroristes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration et présentation d'analyses spécifiques pour l'évaluation des risques et la situation opérationnelle dans le domaine de la migration et de l'asile, ainsi que la justification de propositions d'amendements à une législation spécifique, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Justification des décisions des décideurs</li> <li>✚ Modifications législatives bénéfiques dans le domaine de la migration et de l'asile, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'informations capitalisées</li> <li>▪ No d'analyses effectuées</li> <li>▪ No de décideurs bénéficiant des analyses</li> <li>▪ No de propositions d'amendements de la législation spécifique</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par DGMO, IGI, Police roumaine, DGPI et la Police aux frontières roumaine ; SRI; SIE.  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration du Plan d'action national pour l'organisation et la planification des activités, dans le cadre du renforcement des capacités de gestion efficace des mouvements incontrôlés de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réponse efficace dans le domaine des mouvements incontrôlés de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan élaboré et soumis pour approbation</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 01.04.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGSU  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement et promotion pour approbation dans le CSAT du <i>Conception nationale de gestion efficace des mouvements de population incontrôlés</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réponse efficace dans le domaine des mouvements incontrôlés de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conception développée et promue pour approbation</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGSU, DGMO  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
<p><b>C.1.3)</b> Doter l'Inspection générale de l'immigration d'équipements et de moyens de mobilité et améliorer les infrastructures matérielles pour gérer les situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création et équipement d'un centre opérationnel pour la gestion des situations de crise provoquées par un afflux d'immigrants, avec des équipements informatiques et du mobilier moderne ;</li> <li>➤ Équiper les structures territoriales dans les zones à haut risque d'afflux d'immigrants, de moyens de mobilité avec technique d'enregistrement audio-vidéo et de nuit et de communication avec le centre opérationnel destiné à de telles situations</li> <li>➤ Doter l'Inspection générale de l'immigration d'une infrastructure de type camp mobile, avec un haut degré de polyvalence dans le transport, l'installation et l'opérationnalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Décisions opérationnelles raisonnées et documentées avec des données et des informations en temps réel</li> <li>✚ Augmenter la capacité d'hébergement des IGI en situation de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'initiatives d'absorption des fonds extérieures non remboursables</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2022  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

## Objectif stratégique : C) Renforcer la capacité de réponse de l'État roumain face à un afflux d'immigrants à la frontière du territoire national

### Objectif spécifique : C.2) participation à l'effort conjoint de lutte contre les menaces hybrides

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>C.2.1)</b> Sensibilisation des institutions au concept de menace hybride	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation de dossiers avec des documents de sensibilisation sur la problématique, au niveau de chaque structure M.A.I. avec des responsabilités dans la gestion du phénomène migratoire</li> <li>➤ Établir un canal par lequel les meilleures pratiques associées à la gestion de situations dans lesquelles la présence (y compris imminente ou anticipée) de grandes masses de migrants sur le territoire national a été spéculée par un acteur hostile peuvent être communiquées aux institutions compétentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Sensibilisation</li> <li>✚ Approche intégrée (ensemble du gouvernement) de la problématique</li> <li>✚ Contrer les récits hostiles axés sur la présence massive de migrants illégaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de documents d'information réalisés</li> <li>▪ No de bonnes pratiques diffusées, respectivement adaptées et mis en œuvre au niveau national</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : <b>MAI</b> par DGPI, IGI, Police roumaine, Police aux frontières roumaine, Gendarmerie roumaine</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>

Objectif stratégique : D) Capacités soutenues nécessaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers						
Objectif spécifique : D.1) Développement/modernisation des infrastructures physiques et augmentation de la mobilité au niveau des structures I.G.I.						
Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement		
<b>D.1.1)</b> Ajout de nouvelles infrastructures et services d'adaptation et soutien aux capacités de l'IGI, ainsi que le développement/modernisation de ceux existants dimensionnés selon besoins et situation opérationnelle	➤ Modernisation/adaptation/développement de l'infrastructure et octroi de licences pour les services sociaux pour les demandeurs d'asile, les bénéficiaires de protection internationale et des étrangers pris en garde publique, y compris les personnes ayant handicapées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Capacités physiques et services modernes, adaptées aux nouvelles réalités sociales</li> <li>✚ Accroître l'efficacité des activités spécifiques, en réduisant les ressources matérielles et financières utilisées ainsi que le temps de réaction dans le cas des catégories d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de travaux d'expansion/modernisation de l'infrastructure physique de l'IGI</li> <li>▪ No de travaux de nouvelles infrastructures d'hébergement</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2022  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>		
	➤ Identification et mis en œuvre de nouvelles infrastructure physique et services l'hébergement, adaptées aux besoins d'accès spécifiques de des personnes handicapées				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de centres de procédures et d'hébergement des demandeurs d'asile agissant en qualité d'ordonnateur tertiaire de crédits</li> <li>▪ No de structures départementales pour immigration assurées de point de vue de la logistique et financier par l'ordonnateur secondaire et des tertiaires</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p> <p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, IGPR, DGL  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
	➤ Analyse de la pertinence et, le cas échéant, du développement de <i>guichets uniques</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de correspondances transmises</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>		
	➤ Octroi aux centres de procédure et d'hébergement des demandeurs d'asile, ainsi qu'aux centres nouvellement créés, du statut d'ordonnateur tiers de crédits, pour assurer la dépense des fonds disponibles directement et judicieusement					
	➤ L'assurance logistique et financière de toutes les structures territoriales à travers la prise en charge de leur financement par l'ordonnateur secondaire et tertiaire du niveau IGI, étant donné que les structures territoriales pour l'immigration sont assurées, du point de vue de logistique, par les inspections départementales de police.		<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Efficacité dans le processus de gestion du phénomène de l'immigration</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>		
	➤ Réalisation des démarches pour l'identification/ la construction d'un bâtiment correspondant à l'opérationnalisation d'un Centre Opérationnel intégré, dans laquelle opère les structures centrales de l'IGI				<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Efficacité dans le processus de gestion du phénomène de l'immigration</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à disposition adéquate des moyens de mobilité des structures IGI</li> </ul>	<p>✚ Mobilité et performances accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de moyens de mobilité acquise</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<p><b>D.1.2) Améliorer l'infrastructure IT&amp;C du niveau des institutions et des autorités de CMI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modernisation du Système Informatique de Gestion des étrangers et du Système de Gestion électronique des documents</li> <li>➤ Mise à jour et adaptation du Système informatique de Gestion des étrangers afin de se connecter au Système européen d'entrées-sorties (EES)</li> <li>➤ Équiper les structures d'immigration de dispositifs mobiles type tablette avec fonction de récupération, d'interrogation et transmission de photos et d'empreintes digitales en format NIST</li> <li>➤ Améliorer l'échange de données entre SIMS et SNIV</li> <li>➤ Créer des modules dédiés au flux de travail avec le Bureau SIRENE</li> <li>➤ Accroître la sécurité de l'infrastructure IT&amp;C d'immigration</li> <li>➤ Mis en œuvre d'un système unitaire pour la délivrance de documents d'identité temporaires sous la forme de certaines cartes et sa connexion à SIMS</li> <li>➤ Amélioration de la sécurité et la réduction de la charge administrative d'EURODAC à travers la mise en œuvre de nouvelles normes techniques</li> <li>➤ Modernisation du Centre de données de l'Inspection Générale pour l'Immigration</li> <li>➤ Équiper les espaces de travail d'équipements modernes, adaptés à l'évolution de la situation opérationnelle</li> </ul>	<p>✚ Infrastructure IT&amp;C moderne et adaptée aux besoins opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'équipements IT achetés</li> <li>▪ No de modules d'accès de l'EES opérationnels</li> <li>▪ No de modules développés/créés</li> <li>▪ Système d'émission de documents mis en œuvre et opérationnel</li> <li>▪ No de modifications techniques</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>



**Objectif stratégique : D) Capacités soutenues nécessaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers**

Objectif spécifique : D.2) Assurer les ressources humaines et financières, en mettant l'accent sur le dimensionnement approprié des besoins opérationnels et améliorer la qualité des services fournis dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
D.2.1) Développement de la capacité institutionnelle et opérationnelle des autorités et adaptation à l'évolution des indicateurs de migration enregistrés (ressources humaines et logistiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Supplémentation des états d'organisation des structures</li> <li>➤ Occupation des postes vacants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Structures dimensionnées selon les besoins actuels ;</li> <li>✚ Des services de qualité supérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de postes nouvellement créés</li> <li>▪ No. de postes vacants occupés</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par DGMRU, DGMO, DGF et IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État</p>
D.2.2) Formation du personnel I.G.I. afin de développer les connaissances et les compétences des travailleurs dans des domaines d'activité spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La formation du personnel de l'IGI dans un contexte formel, par le biais de cours et de programmes de formation dans des établissements d'enseignement ou effectués par des prestataires de formation professionnelle agréés, ainsi que dans le cadre non formel, à travers des activités organisées au sein des structures IGI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Développement des compétences dans les domaines d'activité spécifiques de l'IGI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No des activités organisées</li> <li>▪ No de participants</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
D.2.3) Allocation de ressources humaines, logistiques et financières pour la mise en œuvre des nouvelles obligations incombant à la Roumanie, nécessaires pour travailler avec l'organisme européen d'asile afin d'assurer sa capacité à remplir son mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion efficace du budget de l'État approuvé aussi par FEN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer en temps opportun les ressources financières des structures opérationnelles afin d'accomplir les missions spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'analyses financières réalisées en vue de virements des crédits</li> <li>▪ Valeur des dépenses imputées sur le budget de l'État</li> <li>▪ Valeur des dépenses engagées de FEN.</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI,</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
D.2.4) Formation continue du personnel d'autres autorités/institutions chargées de l'asile et de l'intégration des étrangers	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités de formation pour le personnel d'autres autorités / institutions chargées de l'asile et de l'intégration des étrangers en Roumanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Le personnel des autorités / institutions ayant des fonctions sur la ligne d'asile mieux préparé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et type de sessions de formation ;</li> <li>▪ Nombre de participants aux sessions de formation.</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis</p> <p><i>Responsable</i> : MAI par IGI</p> <p><i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

**Objectif stratégique : D) Capacités soutenues nécessaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers**

**Objectif spécifique : D.3) Accès aux fonds extérieurs non remboursables**

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
<b>D.3.1)</b> Gestion efficace du Programme National FAMI 2014-2020 et du Programme National FSI 2014-2020, en tant qu'autorité déléguée FAMI et bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer les capacités administratives et techniques des structures IGI chargées de coordonner la mise en œuvre des projets financés par des sources externes ainsi que les connaissances et la formation de leur personnel</li> <li>➤ Développement / financement de projets monopolistiques / Subvention FAMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer le plus haut degré d'accès et d'absorption des fonds externes non remboursables au sein de PN FAMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No de projets de subvention FAMI attribués pour financements</li> <li>▪ No de projets mis en œuvre au niveau de l'IGI en tant que bénéficiaire au sein de PN FAMI</li> <li>▪ No de participants lors des sessions/cours de formation</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>D.3.2)</b> Attirer et utiliser des fonds du Mécanisme Financier norvégien 2014-2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre du projet pluriannuel intitulé "Améliorer le système national d'asile et de migration"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un système d'asile national performant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités réalisées</li> <li>▪ No d'approvisionnements</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis  <i>Responsable</i> : MAI par IGI, IGPF, Académie de police ; SRI.  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
<b>D.3.3)</b> Attirer et utiliser des fonds européens pour la période 2021-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encourager la participation des autorités locales au processus d'accès aux fonds européens dans les domaines liés au MAI (POIDS, 2021 - 2027, FAMI 2021-2027, etc.)</li> <li>➤ Consultation de la société civile dans le processus de rédaction des documents programmatiques liés au Nouveau cadre financier 2021-2027</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Accroître le degré d'information sur le Nouveau cadre financier 2021-2027</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités réalisées</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : Selon les calendriers établis  <i>Responsable</i> : MAI par DFEN, IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieures non remboursables</p>

**Objectif stratégique : D) Capacités soutenues nécessaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration des étrangers**

**Objectif spécifique : D.4) Renforcer le dialogue avec la société civile et les acteurs internationaux non étatiques**

Directions d'action	Actions menées	Résultats	Indicateur de surveillance	Délai, responsabilité, sources de financement
D. 4.1) Promouvoir la Stratégie nationales sur l'immigration et des plans de mise en œuvre de celle-ci et aussi de celle de la Commission pour la Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation à divers séminaires/sessions de communications et autres activités de ce type et promouvoir la conception et les directions d'action établies par la Stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Augmenter le degré de sensibilisation au niveau de la population, sur le phénomène de l'immigration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités dans lesquelles ont participé les représentants de la Commission</li> <li>▪ No de personnes qui ont été témoins de ces activités</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>

**COMMISSION pour la GESTION DE L'IMMIGRATION**

<p>de l'immigration, du Conseil Interministériel des Affaires Intérieures et de la Justice, tant au niveau national qu'international</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation thématique du personnel des institutions et autorités de la Commission sur le document de politiques publiques (développement/promotion/suivi)</li> <li>➤ Traduction de la Stratégie et du Plan d'action en plusieurs langues internationales et la diffusion de copies dans les institutions publiques ayant des compétences dans la gestion de l'immigration et dans les lieux fréquentés par les ressortissants étrangers</li> </ul>	<p>⬇ Croissance de la qualité des documents de politiques publiques élaborés par la Commission</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No d'activités/ formations/ cours/ séminaires organisés</li> <li>▪ No de personnel formé</li> <li>▪ No de copies traduites</li> <li>▪ No de langues internationales vers lesquelles ils ont été traduites</li> <li>▪ No d'institutions/ autorités/ lieux publics où on a diffusé les exemplaires</li> </ul>	<p><i>Délai</i> : 31.12.2021  <i>Responsable</i> : MAI par IGI/UPP  <i>Sources de financement</i> : Budget de l'État, Budget des fonds extérieurs non remboursables</p>
--	--	--	--	---

---

---

EDITEUR : PARLEMENT ROUMAIN - CHAMBRE DES DÉPUTÉS

---

„Monitorul Oficial” R.A., Str. Parcului nr. 65, secteur 1, Bucarest ; 012329 C.I.F.  
RO427282, IBAN: RO55RNCB0082006711100001 BCR  
et IBAN: RO12TREZ7005069XXX000531 DTCOMB (attribué uniquement aux entités juridiques  
budgétaires) Tél. 021.318.51.29/150, fax 021.318.51.15, e-mail: marketing@ramo.ro,  
www.monitoruloficial.ro

L'adresse du Bureau des Relations publiques est :  
Str. Parcului nr. 65, intrarea A, secteur 1, Bucarest ; 012329. Tél.  
021.401.00.73, fax 021.401.00.71 et 021.401.00.72,  
courriel : pierderiacte@ramo.ro, concursurifp@ramo.ro, convocariaga@ramo.ro

